

Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ?

Catherine Béduwé et Jean-François Giret*

Près des 80 % des étudiants sortis de l'enseignement supérieur en 1998 ont exercé pendant leurs études, en dehors des stages, une activité professionnelle rémunérée. Pour 15 % des jeunes, il s'agit d'un emploi régulier, d'au moins huit heures par semaine, occupé au cours de l'année scolaire. Ces activités professionnelles correspondent à une large palette d'emplois : pour beaucoup d'entre eux, il s'agit d'emplois d'appoint, souvent non qualifiés et à temps partiel, qui s'arrêtent à la fin des études. D'autres sont cependant plus qualifiés et peuvent continuer pendant les trois années qui suivent la sortie du système éducatif. 11 % de ces jeunes peuvent même être qualifiés de pré-insérés : ils ont atteint avant la fin de leurs études une position professionnelle stabilisée qui correspond à leur formation.

Si un tiers des jeunes juge que ce travail a perturbé leurs études, la majorité d'entre eux considère qu'il leur a apporté des compétences, des réseaux de relations professionnelles ou tout simplement une expérience méritant d'être signalée dans leur *curriculum vitae*. Pour certains, ceci va conditionner l'accès à l'emploi ultérieur, révélant la valeur professionnelle du travail en cours d'études. Les étudiants qui sortent de l'enseignement supérieur peuvent faire valoir cette première expérience de travail, même si l'apport de celle-ci reste généralement faible au regard du diplôme et dépend avant tout des caractéristiques de cette activité. Généralement, les activités professionnelles les plus qualifiées et celles en rapport avec la formation sont les plus valorisées par les étudiants et par leurs futurs employeurs. D'autres activités, considérées avant tout comme des « petits boulots » permettant un revenu d'appoint, semblent moins valorisées. Dans tous les cas, plus l'investissement en temps est important, plus le travail en cours d'études a des chances d'être valorisé sur le marché du travail, mais plus le risque qu'il perturbe les études est élevé.

* Catherine Béduwé appartient au Laboratoire interdisciplinaire sur les ressources humaines et l'emploi (LIHRE) de l'Université des Sciences sociales de Toulouse et Jean-François Giret appartient au Département des Entrées dans la vie active du Céreq à Marseille.

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Le développement du travail en cours d'études, mesuré par l'augmentation du nombre et la proportion d'étudiants combinant études supérieures et activité professionnelle (1), est porté par un faisceau d'évolutions socioéconomiques que l'on peut brièvement résumer de la façon suivante.

La première est liée à la démocratisation de l'enseignement supérieur. Celle-ci a créé de nouveaux besoins de financement des études pour une part accrue d'étudiants issus de milieux modestes et/ou obligés de quitter le domicile familial. Souvent partiel ou complémentaire au début, ce financement par l'activité professionnelle prend une part de plus en plus importante dans les ressources de l'étudiant au fur et à mesure qu'il avance dans ses études (Gruel et Tiphaine, 2004). Dans la mesure où les effectifs de 2^e mais surtout de 3^e cycle universitaire vont continuer d'augmenter (Lixi, 2003 et note 3), le nombre d'étudiants travailleurs devrait lui aussi s'accroître. Le désir d'autonomie de ces jeunes adultes favorise également la recherche d'une certaine indépendance financière (Tiphaine, 2002), alors que l'allongement de la durée des études fait reculer le moment où le jeune va pouvoir toucher sa première paye.

Le besoin de financement n'est cependant pas la seule motivation qui conduit les étudiants à travailler pendant leurs études. L'augmentation sans précédent du nombre de bacheliers ces quinze dernières années a amené aux portes de l'enseignement supérieur un nombre croissant d'étudiants. Certains d'entre eux, notamment ceux qui n'ont pu accéder aux études de leur choix, n'ont parfois qu'un projet professionnel très flou en entrant dans l'enseignement supérieur (Lixi, 2003). Celui-ci va s'affirmer, en fonction de leur réussite, mais aussi par tâtonnements et choix successifs entre les différentes filières de formation qui s'offrent à eux et, le cas échéant, la recherche d'activités professionnelles partielles. Ainsi, plus d'un quart des jeunes sortis en 1998 de l'enseignement supérieur disent avoir abandonné leurs études parce qu'ils avaient trouvé un emploi (Giret *et al.*, 2003). De plus, dans un contexte de baisse des rendements de l'éducation (Goux et Maurin, 1994) et de déclassement important des diplômés à la sortie du système éducatif (Nauze-Fichet et Tomasini, 2002), ces doubles ou triples situations combinant poursuite d'études, activité professionnelle et recherche d'emploi peuvent s'avérer des stratégies tout à fait rationnelles dans le cadre d'une université de masse (Lévy-Garboua, 1976). Sans réduire la durée globale de leurs études, les jeunes peuvent avoir intérêt

à consacrer une partie de leur temps scolaire à d'autres activités pour compenser une baisse de rendement du diplôme.

Ces situations mixtes emploi-travail chez les jeunes en formation initiale sont encouragées par un marché du travail qui fait la part belle aux contrats de courte durée, contrats d'intérim et contrats à temps partiel et, de plus, un développement des emplois peu qualifiés largement ouverts aux jeunes (Céreq, 2002). Les étudiants constituent un public privilégié et souvent consentant pour toutes ces formes de flexibilité, car elles leur permettent de conduire simultanément études et « petit boulot ». Les employeurs disposent ainsi d'une main-d'œuvre d'appoint, volatile mais « éduquée » et donc rapidement opérationnelle pour des emplois faiblement qualifiés, comme le montrent par exemple Pinto *et al.* (2000) pour les emplois dans le secteur de la restauration rapide.

Enfin, les débats suscités par la nouvelle loi sur les régimes de retraite, et notamment autour des enjeux d'un allongement significatif des durées de cotisation, ont peut-être précipité la prise de conscience chez nombre de jeunes des difficultés, voire du danger qu'ils encourent à trop retarder leur entrée dans la vie active. Il est encore trop tôt pour mesurer ici un quelconque effet sur le développement du travail étudiant mais cela rajoute vraisemblablement un argument en sa faveur.

Ces évolutions de contexte font que le travail étudiant devient une question de recherche à part entière pour ceux qui interrogent la nature des relations entre formation et emploi : à l'heure où l'on parle de formation tout au long de la vie pour développer et maintenir ses compétences au niveau imposé par les évolutions du travail, il faut s'interroger sur les raisons qui poussent ces jeunes à devancer leur insertion professionnelle, parfois au point de brouiller la frontière entre formation initiale et vie professionnelle. L'hypothèse retenue ici est que le développement du travail en cours d'études correspond – sous certaines conditions – à des enjeux de construction des compétences individuelles, enjeux complémentaires aux questions du mode de financement des études et l'évolution des conditions de vie des étudiants (Grignon *et al.*, 2000) ou à celle de la mesure de leur participation au marché du travail (Vergnes, 1997 ; Valdelièvre, 2001).

1. Cette augmentation est clairement mise en évidence par Durier et Poulet-Coulibando (2005) dans ce même numéro.

Un rapide balayage des travaux consacrés aux conséquences du travail étudiant (cf. encadré 1) montre son effet positif sur les conditions d'insertion professionnelle, même s'il est parfois difficile d'en déterminer les causes exactes. Simple signal de motivation renforçant l'employabilité du jeune, preuve d'une acquisition de compétences et de savoirs

(savoir-faire, mais également savoir-être) complémentaires à la formation, moyen privilégié d'accès à des réseaux professionnels permettant d'avoir des informations sur les opportunités d'emplois sont autant de raisons susceptibles d'expliquer l'intérêt des employeurs et des jeunes pour ces premières expériences de travail.

Encadré 1

LES CONSÉQUENCES DU TRAVAIL ÉTUDIANT

Le travail en cours d'études a fait l'objet de nombreuses recherches principalement aux États-Unis, où il est largement développé. Si les psychologues et les sociologues se sont principalement centrés sur la manière dont cette activité affecte le développement des jeunes, leurs projets scolaires et professionnels, les économistes et, dans une moindre mesure, les pédagogues se sont intéressés à l'analyse coût-bénéfice du travail en cours d'études.

Les risques d'augmenter échec et retard scolaire

Le travail en cours d'études peut contraindre les jeunes à réduire le temps consacré à leurs études et donc, *in fine* augmenter les risques d'échec et de retard scolaire.

Les différents travaux réalisés, s'appuyant largement sur des données microéconomiques, ne permettent pas de trancher cette question sans ambiguïté : si un large consensus existe sur le fait que la contrainte de temps est déterminante lorsque l'activité professionnelle dépasse une vingtaine d'heures, les effets en dessous de ce seuil sont parfois opposés (D'Amico, 1984 ; Lillydahl, 1990 ; Dagenais *et al.*, 2001).

D'Amico (1984) indique que les habitudes, les compétences, les comportements que les jeunes peuvent acquérir dans leur travail sont également appréciés dans le système scolaire. Ruhm (1997) indique que les jeunes travaillant durant leurs études peuvent allouer leur temps de manière plus efficace, de façon à réduire les conséquences négatives sur le temps scolaire. Le type d'emploi peut également avoir une influence sur la réussite scolaire.

Ehrenberg et Sherman (1987) montrent que les étudiants américains travaillant sur le campus (dans des bibliothèques par exemple) avaient une probabilité d'échec inférieure aux étudiants qui ne travaillaient pas. De même, McNeal (1997) montre que la nature de l'emploi a un impact indépendamment du temps passé dans une activité professionnelle : les emplois « traditionnels » (baby-sitting, entretien des jardins, etc.) n'ont pas d'effet négatif sur la réussite scolaire alors que des emplois en entreprise et notamment dans des usines sont beaucoup plus pénalisants. Le besoin d'un temps de repos souvent plus élevé, la difficulté de faire concorder horaires professionnels et scolaires, la possibilité de trouver un emploi plus facilement en cas d'abandon scolaire grâce à des réseaux profession-

nels plus denses peuvent expliquer les difficultés plus grandes que rencontrent les jeunes avec ce type d'activité.

Un effet positif sur la rémunération à la sortie du système éducatif

Avoir travaillé pendant ses études peut également constituer un avantage lorsque le jeune entre définitivement sur le marché du travail. Il peut conférer un avantage en capital humain, en termes de réseaux et en termes de signalement. Là encore, les résultats restent pourtant ambigus et dépendent du type de données utilisées.

Greenberger *et al.* (1982) montrent que les opportunités d'apprentissage, les interactions avec des personnes plus expérimentées restent relativement rares pour les jeunes Américains même si ces derniers peuvent acquérir des compétences comportementales (ponctualité, respect de la hiérarchie, sens du travail en équipe, etc.). Steinberg *et al.* (1982) ou Lillydahl (1990) montrent que les jeunes renforcent leur connaissance de l'entreprise, du monde économique ou du marché du travail, ce qui est susceptible de les aider dans l'élaboration de leur projet professionnel et leur recherche d'emploi à la sortie du système éducatif. De nombreux travaux économétriques ont montré un effet positif du travail durant les études sur la rémunération à la sortie du système éducatif (Meyer et Wise, 1982 ; Carr *et al.*, 1996 ; Light, 1998).

Une des principales difficultés a consisté à prendre en compte le biais de sélection lié au travail durant les études : certaines caractéristiques individuelles non observables (la motivation, la « débrouillardise », etc.) peuvent influencer aussi bien la recherche d'un emploi durant les études que celle d'un emploi à la sortie du système éducatif. La prise en compte de ce biais ne semble pas remettre en compte un effet positif sur la rémunération des jeunes à la sortie du système éducatif (Ruhm, 1997).

Cependant, le calcul d'un avantage net, qui tienne compte également des effets sur le parcours scolaire, est complexe à analyser : Light (1999) montre que l'effet positif du travail en cours d'études subsiste dans les premières années de vie active puis s'estompe progressivement au cours de la carrière professionnelle.

L'emploi en cours d'études conditionne l'accès à l'emploi ultérieur

Dans cet article, on tente de montrer que le travail en cours d'études peut, sous certaines conditions, constituer une source de compétences professionnelles pour l'étudiant, étendre son réseau professionnel et/ou se révéler une première expérience de travail capable d'enrichir un *curriculum vitae* (CV) de débutant. Chacune de ces trois dimensions – compétence, réseau et signalement – quand elles existent, confèrent à l'emploi étudiant (2) une certaine valeur professionnelle qui conditionne l'accès à l'emploi ultérieur. Il semble que les étudiants soient conscients de ces effets « secondaires » d'une activité professionnelle menée en marge des études, ce qui pourrait, dans certains cas, les inciter à y recourir, ou tout au moins à renforcer leurs exigences quant à la nature de l'activité en question.

Cet avantage ne peut être étudié sans poser le problème du lien entre travail étudiant et perturbation des études, voire le risque d'échec scolaire. De nombreux travaux en psychologie, sociologie et économie ont été réalisés, notamment aux États-Unis où le travail en cours d'études est largement développé (3). Il existe un relatif consensus sur le fait qu'une activité, lorsqu'elle ne représente pas un investissement trop important, ne gêne pas outre mesure le déroulement des études mais qu'un arbitrage trop lourd en faveur du temps consacré à une activité professionnelle peut avoir des conséquences évidentes sur la suite du parcours scolaire (Lemaire, 2000 ; Gruel et Thiphaine, 2002). Mais les analyses en termes de coûts et avantages du travail étudiant montrent également que l'exercice d'une activité professionnelle peut modifier les comportements et augmenter l'efficacité du temps alloué aux études (Ruhm, 1997).

Ces arbitrages entre temps de travail et temps d'études et les contradictions qu'ils soulèvent s'expliquent, en grande partie, par l'extrême hétérogénéité des situations de travail pendant les études. Elles sont effectivement très différentes en termes d'intensité de travail, de durée d'exercice, de nature des fonctions exercées, de lien avec les études, de rôle dans la constitution des ressources financières de l'étudiant, mais également en termes de perturbation du travail scolaire et d'intérêt professionnel. Il faut donc tenter de repérer, au sein des situations d'emploi déclarées par les étudiants, celles qui ont une valeur ou un contenu professionnel et celles qui, par ailleurs, sont sources de perturbation.

Les compétences, le réseau, le signal sont acquis par les individus mais c'est l'entreprise qui choisit et embauche le salarié et qui ensuite rémunère ses compétences. On a donc mené des investigations dans deux directions. La première repose sur les déclarations des étudiants (comment jugent-ils la valeur professionnelle acquise dans l'exercice de leur activité pendant leurs études et dans quelle mesure considèrent-ils qu'elle a pu perturber le bon déroulement de celles-ci ? Sur quoi reposent leurs déclarations ?). La seconde s'appuie sur une analyse de leur premier salaire, celui que leur procure l'emploi pris juste après la sortie de formation et qui succède à l'emploi en cours d'études (quel rôle joue l'emploi étudiant dans la constitution de ce premier salaire et que peut-on en déduire sur la reconnaissance qu'en ont les employeurs ?) Une synthèse de ces différents aspects, cherchant à faire apparaître quelles sont les activités sur lesquelles employeurs et étudiants se rejoignent, est ensuite proposée.

L'analyse s'appuie sur les données de l'enquête *Génération 98* du Céreq qui permet d'étudier l'impact du travail étudiant sur l'insertion professionnelle des sortants de formation initiale. L'enquête contient un module expressément consacré au travail en cours d'études. Pour des raisons d'homogénéité du public étudié, l'analyse se limite aux sortants de l'enseignement supérieur (diplôme de niveau égal ou supérieur au baccalauréat, avec passage par l'enseignement supérieur) issus de l'université, d'un IUT, d'une STS ou d'une Grande école, à l'exclusion des formations par apprentissage.

L'activité en cours d'études et les emplois étudiants

Les étudiants peuvent exercer, cumuler ou enchaîner plusieurs formes d'activité professionnelle tout au long de leurs études. La diversité de ces situations entraîne une forte hétérogénéité des étudiants ayant exercé une activité professionnelle.

2. Dans cet article, les termes « emploi d'études » « emploi en cours d'études » et « emploi étudiant » revêtent la même signification.

3. Dans un article du *New York Times* repris par *Courrier International* de juillet 2000, l'alerte est donnée sur la baisse significative des jeunes Américains travaillant l'été : considérés à la fois comme rite de passage à l'âge adulte et expérience égalitaire, les emplois étudiants font partie de la tradition américaine et possèdent un signal totalement positif.

L'enquête du Céreq distingue quatre formes d'activité : les emplois réguliers (plus de 8 heures par semaine tout au long de l'année), les « petits boulots » (activité non régulière mais pendant le temps scolaire), les « jobs » de vacances et enfin les stages en entreprise (cf. tableau 1). Les étudiants ont donc pu cumuler ou enchaîner ces différentes formes d'activité tout au long de leurs études. Ainsi, ceux qui ont travaillé pendant l'année scolaire ont souvent déclaré avoir également occupé des jobs de vacances et/ou effectué un stage. Au total, seuls 5 % des étudiants n'ont jamais travaillé dans une entreprise ou une administration et, à l'inverse, 80 % d'entre eux ont signé au moins un contrat de travail qui n'est pas un stage, c'est-à-dire de leur propre initiative. L'exercice d'une activité rémunérée est donc largement répandu, mais, dans 50% des cas, il ne s'agit que d'un emploi de vacances, c'est-à-dire de courte durée et en dehors du temps consacré à la formation.

nelle empiète sur le temps scolaire, plus elle est susceptible de perturber le déroulement des études et/ou d'entraîner des abandons. La seconde tient au fait que plus une activité est intégrée au cursus, comme les stages, qu'ils soient à l'initiative de l'établissement ou de l'individu, plus son apport complémentaire en termes d'apprentissages pratiques est grand. Dans ce contexte, « *Avoir occupé régulièrement un emploi au cours de l'année scolaire* » (15 % des étudiants) correspond à une forme d'activité relativement particulière, à la fois par l'intensité de l'expérience qu'elle est susceptible de procurer et le fait qu'elle n'est pas obligatoire dans le parcours de formation, par la gêne potentielle qu'elle peut représenter pour un bon déroulement des études et le niveau de rémunération qu'elle assure. Seule cette forme d'activité, qui se trouve à la croisée des interrogations que l'on peut avoir sur ces emplois d'étudiant (4), a été retenue ici.

Deux hypothèses sont sous-jacentes à ces différenciations entre formes d'activité : la première est que plus une activité profession-

4. On aurait pu également, sur cette base, tenir compte des situations de « petits boulots », mais l'enquête ne contient pas d'informations précises à leur sujet.

Tableau 1
Le travail en cours d'études mesuré par l'enquête *Génération 98* du Céreq

En %

Les différentes formes d'activité professionnelle en cours d'études <i>Le cas des sortants de l'enseignement supérieur</i>				
	Ont eu un emploi régulier (au moins 8 h par semaine, tout au long de l'année)	Ont effectué un stage en entreprise	Ont eu un (des) petit(s) boulot(s)	Ont eu des jobs pendant les vacances scolaires
Proportion parmi les sortants diplômés du supérieur	14,7	71,8	24	72,6
<i>Effectif</i>	510 253	250 188	84 078	252 945
Opinions des jeunes quant à ces expériences				
Apport de compétences	oui : 74	oui : 84	-	-
Apport de relations professionnelles	oui : 58	oui : 66	-	-
Emploi systématiquement mentionné dans le CV	oui : 75	oui : 84	oui : 48	oui : 63
Emploi gardé au-delà des études	oui : 49,5	-	-	-
Lien avec les études	Direct : 20 Proche : 20	-	-	-
Perturbation des études	Beaucoup : 15,6 Un peu : 17,6	-	-	-
<i>Nota bene</i> : '-' Question non posée				

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur.
Source : enquête Génération 98, Céreq.

L'emploi régulier, une activité réfléchie

Une petite minorité (40 %) de ces étudiants travailleurs réguliers estime que cette activité avait un lien avec leur formation et un tiers, qu'elle a perturbé leurs études. La première réponse montre que les étudiants ne cherchent pas une activité rémunérée totalement au hasard et que celle-ci, même imposée par la question financière, n'est pas forcément déconnectée des savoir-faire déjà acquis. La seconde est difficile à relativiser, la question n'étant pas posée dans le cas des autres formes d'activité. En supposant qu'une activité régulière crée le maximum de gêne, on est tenté de conclure que ce taux de 33 % n'est pas très élevé.

Plusieurs questions d'opinion complémentaires sont posées aux étudiants ayant travaillé régulièrement au cours de leurs études qui permettent d'établir quelques premiers résultats généraux : dans leur grande majorité, ces étudiants déclarent avoir acquis des compétences (74 %) et/ou des relations professionnelles (58 %) grâce à leur activité et ils sont plus de trois sur quatre à l'avoir systématiquement signalé dans leur *curriculum vitae*. Ces proportions sont moindres que dans le cas d'un stage, ce qui, compte tenu du lien formel – voire institutionnel – entre le stage et les études, paraît tout à fait normal (cf. tableau 1).

Ces premières évaluations, même restreintes au seul « emploi régulier », ne sont que des moyennes qui masquent la diversité des situations en fonction à la fois du type d'emploi exercé et du niveau de formation atteint par l'étudiant.

Quatre grands groupes d'emplois réguliers

Les étudiants qui ont occupé une activité professionnelle régulière ont nommé leur emploi (5) et décrit les conditions d'exercice, c'est-à-dire leurs horaires de travail, la date à laquelle ils ont commencé à travailler et celle à laquelle ils ont arrêté (6). On leur demandait également s'ils avaient poursuivi cet emploi après leur sortie de formation, auquel cas cet emploi devenait – de fait – leur « premier » emploi. Dans un premier temps, on a tenté de classer les emplois en cours d'études en fonction de ces seules conditions d'exercice : en effet, plus la durée d'occupation de l'emploi régulier a été longue et plus le nombre d'heures par semaine qui lui a été consacré est élevé, plus l'expérience de travail a été intense plus le temps réservé aux études a été faible. Ces conditions sont donc supposées

avoir des effets directs tant sur la valeur professionnelle que peuvent avoir ces emplois que sur l'importance de la gêne occasionnée.

Une analyse factorielle de ces variables a permis d'élaborer un classement, en quatre groupes, des emplois occupés par les étudiants. Ces résultats ont été complétés par une étude des réponses apportées aux questions posées sur la valeur professionnelle, la perturbation des études et le lien avec la formation. Au total, ces quatre groupes d'emplois étudiants, plus ou moins dispersés autour de valeurs moyennes, semblent assez caractéristiques d'une certaine manière de gérer simultanément études et activité rémunérée régulière (cf. tableaux 2 et 3).

Le premier groupe, le plus faible (11 % des étudiants), est composé de jeunes dont l'emploi en cours d'études est, pour 40 % d'entre eux, celui qu'ils occupent toujours au bout de trois ans de vie professionnelle et que 27 % ont au moins gardé quelques temps après la sortie du système éducatif. Même lorsqu'ils ont changé d'employeur, ils sont 61 % à exercer après leurs études la même profession que celle qu'ils occupaient lorsqu'ils étaient étudiants (7). Cet emploi a le plus souvent été pris très tôt au cours des études et a donc accompagné l'étudiant pendant une grande partie de ses études : il s'agit principalement d'enseignants, d'infirmières, d'assistantes sociales, d'éducateurs spécialisés mais aussi de médecins hospitaliers et de pharmaciens salariés (8) dont on peut penser qu'ils ont commencé à exercer leur métier tout en poursuivant leurs études. Ce sont des emplois *d'étudiants pré-insérés* ou sans doute, pour reprendre la terminologie de l'OVE (Observatoire de la vie étudiante), d'activités intégrées aux études (Gruel et Tiphaine, 2004), même s'il ne s'agit pas de stages. Ceci explique que leur valeur professionnelle soit bien jugée, notamment par l'apport de compétences. Les filles y sont un peu plus nombreuses qu'en moyenne, du fait de la présence des professions intermédiaires de la santé.

5. Cette appellation en clair a été recodée en PCS détaillée.

6. Seul le dernier emploi étudiant est décrit lorsque le jeune en a occupé plusieurs.

7. Cette variable de changement de profession a été calculée en comparant la profession des emplois étudiants recodée dans la nomenclature PCS à quatre chiffres et la profession dans l'emploi qui suit l'emploi étudiant. Elle ne correspond pas forcément à une logique de promotion mais enregistre également toutes les mobilités professionnelles horizontales. Cette variable pour chaque emploi étudiant, est présentée dans la dernière colonne du tableau 3.

8. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit d'activités professionnelles salariées intégrées aux études.

Tableau 2

Conditions d'exercice des emplois en cours d'études : variables de la typologie

En %

Emplois réguliers en cours d'études	Effectif	Début de l'emploi		Fin de l'emploi		Durée de l'emploi (en cours d'études)		Horaires Plus de 20 h par semaine	Emploi étudiant...		
		Avant 1996	En 1997 ou 1998	A fini en 2001	A fini en 1998	Inférieur à 1 an	Supérieur à 3 ans		... gardé jusqu'en 2001	... poursuivi quelques temps	... quitté à la sortie
Emplois étudiants gardés (pré-insérés)	(11 %)	71	29	41	21	28	32	62	40	27	32
Professions libérales	320	57	43	56	22	27	29	13	57	27	16
Cadres de la fonction publique	206	78	22	37	4	16	20	90	44	56	0
Professions de santé (niveau cadre)	639	79	21	45	12	29	40	75	45	20	35
Enseignants	2 603	72	28	33	23	26	33	54	36	29	34
Professions intermédiaires de santé	2 010	70	30	47	22	32	30	74	41	24	34
Emplois d'appoint (jobs étudiants)	(39 %)	56	43	8	52	48	14	34	5	31	60
Cadres du privé	1 105	60	39	12	28	48	13	35	13	13	72
Ouvriers qualifiés	1 024	56	44	8	44	44	17	36	7	40	53
Agents d'accueil	1 272	62	38	12	39	48	23	39	7	45	47
Agents de sécurité	883	66	30	7	46	30	14	46	13	31	54
Employés de libre-service	5 518	52	47	7	54	53	16	30	4	30	60
Aides-soignants	789	75	24	9	74	22	13	26	3	15	79
Baby-sitters	1 837	59	38	1	65	39	8	12	1	14	83
Serveurs	4 907	57	42	10	52	51	14	38	3	37	59
Manutentionnaires	1 438	44	55	6	62	61	7	40	3	45	48
Ouvriers non qualifiés	1 223	49	51	15	50	48	13	47	16	31	53
Emplois réguliers (jobs alimentaires)	(21 %)	75	25	14	44	27	34	51	13	31	54
Cadres culturels	648	78	22	20	52	32	20	28	21	15	64
Surveillants	6 335	74	26	15	42	27	36	65	15	33	50
Animateurs de centres de loisirs	3 005	76	22	7	45	24	31	29	8	32	60
Agents de service	647	71	29	26	46	26	37	43	13	29	57
Emplois poursuivis (attente ou premier emploi)	(22 %)	53	46	21	38	48	18	55	14	44	41
Ingénieurs	546	55	45	28	24	39	16	88	26	45	29
Professions intermédiaires administratives	1 445	56	43	21	34	44	16	66	18	54	27
Professions intermédiaires commerciales	1 684	55	43	16	30	42	16	58	14	45	40
Techniciens	1 170	48	50	25	37	49	14	70	23	39	38
Employés administratifs	4 264	53	45	22	42	51	18	52	13	38	48
Vendeurs	2 227	51	49	19	44	50	22	37	8	52	40
Indéterminé	3 508	58	42	2	85	39	22	13	2	70	20
Total	51 253	61	38	15	46	41	21	44	13	36	49

Lecture : parmi les étudiants qui ont exercé une profession libérale (sous-catégorie des emplois étudiants gardés), 57 % avaient débuté cet emploi avant 1996, 56 % l'avaient achevé en 2001.

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur et qui ont exercé, au cours de leurs études, un « emploi régulier » (cf. tableau 1).

Source : enquête Génération 98, Céreq.

Tableau 3

Emploi en cours d'études : indicateurs de proximité avec la formation et l'emploi d'embauche ultérieur

En %

Emplois réguliers en cours d'études	Filles	Valeur professionnelle				Lien fort avec la formation	Perturbation des études		Part de cadres et professions libérales à l'emploi d'embauche	Emploi d'embauche identique à l'emploi étudiant
		Moyenne	Compétences	Rérelations professionnelles	Inscrit sur le CV		Beaucoup	Pas du tout		
Emplois étudiants gardés (pré-insérés)	65	79	86	70	81	49	12	63	45	61
Professions libérales	60	84	77	81	94	73	26	63	92	88
Cadres de la fonction publique	50	67	57	55	90	13	6	56	87	53
Professions de santé (niveau cadre)	61	84	93	82	78	88	3	93	94	76
Enseignants	61	77	83	63	85	42	11	60	50	54
Professions intermédiaires de santé	73	80	91	76	74	46	14	59	10	62
Emplois d'appoint (jobs étudiants)	64	65	66	51	77	13	19	72	15	18
Cadres du privé	54	84	91	72	90	58	9	74	46	21
Ouvriers qualifiés	19	67	70	49	83	11	17	67	18	15
Agents d'accueil	78	74	71	64	85	9	6	83	24	17
Agents de sécurité	20	55	47	42	77	8	14	75	15	25
Employés de libre-service	76	64	62	52	77	5	20	72	13	16
Aides-soignants	84	91	95	85	93	82	10	79	6	16
Baby-sitters	96	39	45	20	53	9	30	57	21	11
Serveurs	67	69	73	57	77	6	20	77	8	18
Manutentionnaires	23	64	69	43	79	11	32	62	6	16
Ouvriers non qualifiés	49	53	54	38	66	4	16	78	13	34
Emplois réguliers (jobs alimentaires)	56	72	76	57	83	15	16	56	14	36
Cadres culturels	44	90	99	77	93	37	7	82	80	70
Surveillants	57	71	73	54	85	14	23	47	11	39
Animateurs de centres de loisirs	52	74	82	63	78	12	4	67	10	21
Agents de service	71	61	53	43	86	21	22	66	2	36
Emplois poursuivis (attente ou premier emploi)	58	76	81	64	83	24	11	72	18	37
Ingénieurs	24	79	87	82	68	42	14	67	92	63
Professions intermédiaires administratives	57	82	84	74	87	42	7	77	34	46
Professions intermédiaires commerciales	59	79	88	66	84	23	12	69	8	29
Techniciens	33	76	83	63	81	35	9	67	22	47
Employés administratifs	62	75	77	62	85	20	14	71	9	34
Vendeurs	72	71	78	58	78	10	7	75	11	31
Indéterminé	61	76	75	65	89	18	13	68	8	24
Total	61	71	74	58	81	20	16	67	18	31

Lecture : parmi les étudiants qui ont exercé une profession libérale (sous catégorie des emplois étudiants gardés), 65 % étaient des filles, 86 % ont déclaré y avoir acquis des compétences, 70 % des relations professionnelles et 81 % l'avaient inscrit dans leur CV (moyenne de ces trois indicateurs : 79 %) ; l'emploi d'embauche est le premier emploi occupé après la sortie ; il peut être identique à celui pris en cours d'études mais chez un autre employeur.

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur et qui ont exercé, au cours de leurs études, un "emploi régulier" (cf. tableau 1).

Source : enquête Génération 98, Céreq.

Le deuxième groupe (39 % des étudiants) rassemble, à l'opposé du précédent, des emplois qui ont été abandonnés dès la fin des études et qui n'ont souvent duré qu'une année, même si les étudiants ont pu travailler plusieurs années de suite (9) ; il s'agit d'emplois à temps très partiels (10) souvent non qualifiés et sans rapport avec le niveau de formation qu'ont atteint ces étudiants. La part de filles est très variable suivant les emplois. Leur lien avec les études est quasiment inexistant (sauf pour les aides-soignants et les cadres du privé) et leur valeur professionnelle reconnue est faible, aux mêmes exceptions près. Ces emplois de courte durée peuvent être qualifiés d'*emplois d'appoint*. Ils ont pu, parfois et pour certains étudiants, être vécus comme perturbants pour le déroulement des études (baby-sitters, manutentionnaires, employés de libre-service (ELS), serveurs, etc.). Mais cette gêne, pourtant vécue de manière plus importante pour ces emplois que pour la plupart des autres, apparaît globalement très minime.

Le troisième groupe (21 %) regroupe les deux emplois étudiants « emblématiques » consacrés à l'encadrement des jeunes, à savoir les surveillants de l'Éducation nationale et les animateurs de centres de loisirs, auxquels s'ajoutent des cadres culturels (journalistes et artistes), ainsi que des agents de service de la fonction publique. Comme ceux du premier groupe, ces emplois ont été occupés plusieurs années, voire gardés tout au long des études et les horaires sont relativement lourds. Mais contrairement aux « pré-insérés », ces jeunes ont le plus souvent quitté, dès la fin de leurs études, ces emplois qui n'avaient que très peu de lien avec leur formation et dont la valeur professionnelle déclarée est – en moyenne - relativement faible. Si on ajoute que les horaires sont souvent lourds, notamment pour les surveillants, cela explique sans doute que les jeunes soient plus nombreux à déclarer que cet emploi a perturbé le déroulement de leurs études. Ce sont des *emplois réguliers*, au sens fort du terme et dont la fonction semble avant tout « alimentaire ». La part la plus importante de ce groupe, les surveillants et les animateurs, bien que classés comme professions intermédiaires, n'exigent pas de compétence spécifique et les recrutements se font, presque toujours, sur des vacances annuelles. Le niveau de formation générale des jeunes qui les occupent garantit, implicitement, qu'ils sont capables d'avoir la responsabilité d'encadrement et de surveillance de jeunes, compétences qui ne s'apprennent guère dans les universités. Mis à part les emplois d'agents de service très féminisés, hommes et femmes sont aussi nombreux.

Enfin, le dernier groupe (22 %) concerne des emplois du secteur privé, plutôt de courte durée (car pris en fin de cursus) et gardés quelques temps après la sortie, voire même conservés pendant les trois premières années de vie professionnelle. Ces jeunes ont souvent eu plusieurs activités professionnelles au cours de leurs études (notamment des petits boulots) et, en ce qui concerne les professions intermédiaires du groupe, ont presque tous été en stage. Ces emplois étudiants peuvent correspondre soit à des *embauches anticipées*, les jeunes ayant décroché leur premier emploi un peu avant la fin de leurs études, soit à un *emploi d'attente*, c'est-à-dire un emploi gardé dans l'attente d'une situation plus conforme à leurs exigences. Il s'agit vraisemblablement d'embauches anticipées pour les étudiants qui ont occupé un emploi de profession intermédiaire (commerciale, administrative, technicien – dont un tiers d'informaticiens, 16 % dans le secteur de l'audiovisuel et des arts graphiques et 14 % de dessinateurs – et bien sûr d'ingénieurs), dans la mesure où ces emplois sont à la fois d'un niveau correct, fortement liés à la formation, d'un apport jugé significatif en compétences et en relations professionnelles et systématiquement signalés dans les CV. Les employés administratifs et les vendeurs, par ailleurs plus éloignés de la formation et au contenu professionnel jugé moyen, correspondraient plutôt à des emplois d'attente.

Un étudiant salarié sur deux a gardé son emploi à la fin de ses études

Au total, pratiquement un jeune étudiant salarié sur deux a gardé son emploi au moins quelques temps après l'obtention du diplôme final et certains (13 %) l'ont gardé les trois ans qui suivent. Cette distinction crée un clivage fort entre les étudiants et la manière dont ils ont géré leur emploi d'étudiant. C'est le signe que la frontière entre formation et emploi est loin d'être étanche et que, pour ces jeunes, l'insertion professionnelle ne consiste pas à un passage séquentiel dans le temps entre formation et emploi. Pour eux, l'emploi en cours d'études conditionne l'accès à l'emploi ultérieur.

9. On rappelle que seul le dernier emploi tenu a fait l'objet d'une description détaillée.

10. Quelques heures par semaine, moins de 15 heures pour la plupart.

La valeur professionnelle de ces emplois étudiants, que l'on peut résumer par la moyenne des réponses aux trois questions sur les compétences, le réseau et le signal, est globalement élevée (71 % de réponses positives en moyenne) avec des écarts allant de 39 % pour les baby-sitters à 90 % pour les cadres culturels ou les aides-soignants. À l'inverse, seuls 20 % des étudiants salariés ont eu un emploi dont le lien avec leur formation était fort mais l'ampleur des écarts est encore plus nette, allant de 88 % chez les cadres de la santé à 4 à 5 % chez les ouvriers non qualifiés et les employés de libre-service. Enfin, le taux d'étudiants se déclarant très perturbés est, en moyenne, de 16 %, avec des écarts allant de 4 % pour les animateurs à 32 % pour les manutentionnaires. Ces taux sont donc relativement variables d'un emploi à l'autre et ne recouvrent que partiellement la typologie basée sur les conditions de travail. Ainsi, il existe des emplois dont la valeur professionnelle a été jugée positive à plus de 80 % dans les quatre groupes. Ceci laisse penser qu'il existe un « effet emploi » assez fort pour moduler l'appréciation que peuvent avoir les étudiants de leur job.

On trouve, à côté des emplois traditionnels occupés par les étudiants, souvent faiblement qualifiés ou cantonnés aux fonctions d'encadrement de jeunes adolescents, des emplois de niveau beaucoup plus élevé ou plus proches du domaine d'études. Outre le fait qu'ils sont sans doute plus rémunérateurs, ces emplois ont apparemment une valeur professionnelle plus grande. Plus le lien entre emploi étudiant et formation suivie est fort, plus les taux déclarés d'apport en compétences, de développement du réseau et de signalement dans les CV sont élevés, mais c'est la possibilité d'accroître son réseau professionnel qui est la plus souvent citée.

Travailler ou non pendant ses études : les facteurs déterminants

Travailler pendant ses études est une situation, ou plutôt un choix de situation, qui dépend de plusieurs facteurs. Certaines formations encouragent ou facilitent la double activité alors que d'autres sont relativement incompatibles avec l'exercice d'une activité professionnelle régulière : l'exigence d'assiduité, un volume horaire important, la charge de travail personnel, sont autant de facteurs dissuasifs souvent présents dans certaines filières sélectives et professionnelles de l'enseignement supérieur. Le montant des ressources financières de l'étudiant, qui

dépendent notamment du montant des ressources issues de la famille et de la possibilité d'obtenir une bourse, les possibilités d'emploi dans sa commune de résidence peuvent également inciter ou contraindre plus ou moins fortement le jeune à avoir une activité rémunérée durant ses études. Enfin, d'autres facteurs plus difficilement quantifiables comme le désir d'autonomie ou la motivation pour les études peuvent également influencer son choix.

Toutefois, le fait de travailler peut également dépendre du type d'emploi et des conditions de travail que l'on trouve. Trouver un job d'appoint ou, au contraire, occuper une activité régulièrement tout au long de ses études et avec des horaires importants, correspondent à des objectifs différents et suscitent des contraintes d'organisation pour l'étudiant plus ou moins faciles à gérer.

On a donc procédé à une modélisation (type *Probit*) de la probabilité d'exercer un emploi régulier (cf. tableau 4) en fonction des caractéristiques de l'étudiant (genre, formation, origine sociale et situation des parents, taille de la commune de résidence, etc.). Dans cette analyse et dans toutes celles qui suivent, on a éliminé les emplois étudiants achevés plus de deux ans avant la sortie, soit environ 7 % de ces emplois réguliers, pour ne garder que les emplois récents (11). Ce choix est motivé par deux raisons. D'abord, il permet de limiter les non-réponses dues à des erreurs de mémoire pour des événements trop anciens. Ensuite, parce que le niveau d'éducation, la spécialité de formation ou le type de filière de l'étudiant au moment où il a pris cet emploi n'étaient pas encore celles qu'on lui connaît et qui sont celles de la fin de ses études (on ne retient pas par exemple un emploi que l'étudiant a eu lors de ses années de Deug alors qu'il achève ses études avec un DESS).

La probabilité d'exercer un emploi en cours d'études est, toutes choses égales par ailleurs, plus élevée pour les étudiants en 2^e cycle que pour ceux en 1^{er} cycle et, au contraire, plus faible pour les étudiants de 3^e cycle. Ces résultats, qui confirment les statistiques descriptives observées (cf. tableau 5), peuvent être mis sur le triple compte de la nature des enseignements de 2^e cycle (moins sélectifs qu'en 1^{er} cycle et

11. Cela revient à éliminer environ 3 % des étudiants de 1^{er} cycle, 8 % des 2^e cycle et 21 % des 3^e cycle. Il s'agit principalement d'emplois de surveillant, d'employés de libre-service et de serveurs.

moins lourds qu'en 3^e cycle), d'une plus grande maturité des étudiants de licence et maîtrise et donc, d'un désir et d'un besoin d'autonomie plus élevés et enfin, d'une plus grande capacité d'organisation des étudiants

de ce niveau. On sait aussi qu'un niveau de diplôme plus élevé accroît les chances de trouver un emploi, même non qualifié et à temps partiel.

Tableau 4
Facteurs influençant la probabilité d'avoir un emploi régulier au cours des deux dernières années d'études

Constante		- 1,12***
Niveau de la formation suivie durant l'emploi régulier	3 ^e cycle, écoles de commerce et d'ingénieur	- 0,11***
	2 ^e cycle (licences, maîtrises)	0,14***
	1 ^{er} cycle (<i>Deug, BTS, DUT</i>)	<i>Réf.</i>
Type de formation suivie l'année de sortie	Professionnel	- 0,13***
	<i>Général</i>	<i>Réf.</i>
Spécialité de formation de l'année de sortie	Sciences	ns
	Agronomie	- 0,35***
	Technologies industrielles	- 0,24***
	Construction, génie civil	- 0,40***
	Mécanique, électronique	- 0,21***
	<i>Gestion, communication</i>	<i>Réf.</i>
	Lettres, Langues	0,47***
	Sciences humaines	0,47***
	Droit	0,30***
	Services-collectivités	0,17***
	Services-personnes	0,29***
Santé	0,07*	
Sexe	Homme	ns
Situation des parents durant la dernière année d'études (en 1997-1998)	<i>Deux parents actifs occupés</i>	<i>Réf.</i>
	Un parent actif occupé	ns
	Aucun parent actif occupé	0,15***
CSP du père (en 1997-1998 ou dernière)	Cadre, Indépendant	ns
	Technicien, agent de maîtrise	ns
	NSP / Décédé	ns
	<i>Ouvrier / Employé</i>	<i>Réf.</i>
CSP de la mère (en 1997-1998 ou dernière CSP)	Cadre, indépendant	- 0,06**
	Profession intermédiaire	ns
	NR, sans activité professionnelle	- 0,05
	<i>Ouvrier / Employé</i>	<i>Réf.</i>
Caractéristique de la commune de résidence lors de la dernière année d'études	Commune rurale	- 0,37***
	Ville de moins de 100 000 habitants	- 0,22***
	Ville de moins de 200 000 habitants	- 0,14 ***
	Ville de moins de 500 000 habitants	- 0,13***
	<i>Ville de plus de 500 000 habitants</i>	<i>Réf.</i>

Lecture : la probabilité testée est celle d'avoir eu un emploi régulier au plus tard lors des deux dernières années d'études. La situation de référence est celle d'une fille sortant d'une formation générale de 1^{er} cycle en gestion communication dont les deux parents étaient actifs occupés, tous deux de CSP Ouvrier/Employé et habitant une grande ville à la fin de ses études. *** Seuil de significativité à 1 %, ** Seuil de significativité à 5 % et * Seuil de significativité à 10 %, ns non significatif.

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur.

Source : enquête Génération 98, Céreq.

Tableau 5
Emploi régulier et niveau de formation des étudiants

En %

Emplois réguliers en cours d'études	Diplôme de niveau bac + 5	Diplôme de niveau bac + 3 ou 4	Diplôme de niveau bac + 2	Diplôme de niveau bac, bac + 1	Total
Emplois étudiants gardés (pré-insérés)	(30)	(11)	(11)	(2)	
Professions libérales	70	20	0	10	100
Cadres de la fonction publique	41	44	14	1	100
Professions de santé de niveau cadre	87	7	5	1	100
Enseignants	32	54	8	6	100
Professions intermédiaires de santé	17	18	64	1	100
	35	34	27	4	100
Emplois d'appoint (jobs étudiants)	(29)	(34)	(47)	(51)	
Cadres du privé	37	51	5	6	100
Ouvriers qualifiés	10	19	32	40	100
Agents d'accueil	8	46	14	32	100
Agents de sécurité	26	15	24	35	100
Employés de libre-service	9	32	27	33	100
Aides-soignants	3	5	88	4	100
Baby-sitters	4	26	33	37	100
Serveurs	6	22	33	39	100
Manutentionnaires	4	24	41	32	100
Ouvriers non qualifiés	3	25	34	39	100
	9	27	31	33	100
Emplois réguliers (jobs alimentaires)	(13)	(30)	(14)	(19)	
Cadres culturels	15	59	20	6	100
Surveillants	8	54	17	21	100
Animateurs de centres de loisirs	7	42	21	30	100
Agents de service	9	33	27	31	100
	8	50	19	23	100
Emplois poursuivis (attente ou premier emploi)	(24)	(19)	(20)	(19)	
Ingénieurs	61	20	10	10	100
Professions intermédiaires administratives	20	48	18	14	100
Professions intermédiaires commerciales	13	30	38	19	100
Techniciens	13	34	35	18	100
Employés administratifs	11	33	25	31	100
Vendeurs	10	29	33	29	100
	15	33	28	24	100
Indéterminé	8 (4)	29 (6)	30 (8)	33 (9)	100
Total des étudiants travailleurs réguliers	13	34	27	26	100
Total des étudiants sortis de l'enseignement supérieur en 1998	13	22	37	25	100

Lecture : parmi les étudiants qui ont exercé une profession libérale (sous catégorie des emplois étudiants gardés), 70 % avaient un diplôme de niveau bac + 5 et 10 % avaient un niveau bac ou bac + 1 an ; 30 % des diplômés de niveau bac + 5 étaient des « pré-insérés », 29 % avaient un job d'appoint, etc.

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur et qui ont exercé, au cours de leurs études, un « emploi régulier » (cf. tableau 1).

Source : enquête Génération 98, Céreq.

Par ailleurs, et comme l'indiquent les statistiques descriptives sur le type d'emploi occupé, celui-ci dépend lui aussi du niveau d'études auquel se trouve l'étudiant mais la relation est relativement lâche. Les emplois de niveau cadre sont généralement exercés par des étudiants de 3^e ou 2^e cycle, ceux de niveau intermédiaire par des étudiants de 2^e ou 1^{er} cycle diplômés (bac + 2) et les emplois de niveau employé ou ouvrier par des étudiants qui n'achèvent pas leur 1^{er} cycle. Ainsi, les étudiants de 3^e cycle occupent beaucoup plus souvent des emplois de « pré-insertion » (30 %) alors que les étudiants qui sortent de 1^{er} cycle sans diplôme y sont rarissimes (2 %). Le groupe des jobs d'appoint est majoritaire chez les étudiants de tous niveaux, sauf chez les 3^e cycle où il représente quand même 29 % des emplois. Ainsi, l'augmentation de la part d'étudiants salariés selon l'âge (Gruel et Thiphaine, 2004) correspond aussi à un changement dans la nature des emplois exercés qui passe par l'élévation de leur niveau de formation et leurs plus grandes possibilités d'accès à de « vrais » emplois.

Filière de formation et spécialité des études conditionnent le choix des jeunes

À niveau de formation donné, la filière suivie et la spécialité des études influent très fortement et très significativement sur la probabilité d'avoir un emploi régulier : elle est plus élevée dans le cas de formations générales plutôt que professionnelles et dans les spécialités tertiaires, lettres, langues, sciences humaines, droit ou les spécialités relevant de la santé et des autres services aux personnes (travail social, enseignement, tourisme, etc.). Elle l'est aussi dans les services aux collectivités (aménagement du territoire, droit des personnes, etc.) mais au contraire plus faible dans toutes les spécialités industrielles ou technologiques. Les spécialités universitaires de communication, de gestion et de sciences se situent entre les deux (valeur de référence). Ces différences peuvent s'expliquer par le fait que les étudiants ont, dans les formations tertiaires en général, des emplois du temps plus souples qui leur donnent plus de possibilités d'aménagement de leurs horaires de travail. D'une manière générale, ces résultats sont également cohérents avec l'hypothèse développée par Lévy-Garboua (1976) : le travail en cours d'études est plus développé dans les filières et les spécialités où les diplômés connaissent le plus de difficultés d'insertion à la fin de leurs études. Il est, au contraire, moins fréquent dans les filières scientifiques et professionnelles où les rémunérations sont les plus élevées et les risques de déclassement plus faibles (Giret *et al.*, 2003).

La situation professionnelle des parents ainsi que l'origine sociale de l'étudiant donnée par la catégorie socioprofessionnelle du père et de la mère, en 1998 ou à défaut leur dernière, sont des indicateurs, certes indirects, du niveau des aides financières parentales dont l'étudiant peut disposer (12). Ces variables ont une influence relativement faible mais qui correspond à un résultat classique dans la mesure où l'effet « origine sociale » est en grande partie capté par le niveau de formation atteint. Cependant, la non-activité professionnelle simultanée des deux parents (chômage ou retraite) lors de l'année de sortie incite à travailler, ce qui montre que l'emploi étudiant peut correspondre à un réel besoin de ressources financières. De la même façon, avoir une mère cadre ou, au contraire, qui n'a jamais travaillé réduit significativement la probabilité de travailler, ce qui peut signaler des milieux particulièrement favorisés. Il se peut aussi que trouver un emploi étudiant soit plus difficile lorsque la mère n'a pas ou peu de contacts professionnels.

Une forte corrélation entre lieu de vie et travail étudiant

Travailler est également très significativement corrélé avec la taille de la commune de résidence à la fin des études. Plus la ville est grande, plus les étudiants ont de chances de travailler, compte tenu de l'abondance de l'offre de travail dans les grandes villes et la plus grande densité de leurs marchés du travail. Il se peut aussi qu'on trouve, dans les grandes villes, des étudiants qui ont dû quitter le domicile parental pour suivre les études de leur choix et qui ont donc, plus que d'autres, besoin de travailler pour financer leur logement.

À première vue, le travail étudiant concerne prioritairement les filles : 16 % des filles travaillent contre 12 % des garçons. Ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus par Gruel et Thiphaine (2004) qui soulignent, eux aussi, que les filles sont plus fréquemment sur des emplois non qualifiés et sur des temps très partiels (cf. tableau 3). Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité de travailler ne dépend pourtant pas du genre : c'est même la seule variable non significative du modèle. Ce résultat, contraire aux résultats classiques de discrimination sexuée d'accès à l'emploi qualifié,

12. L'enquête ne contient pas d'informations sur les différentes ressources des jeunes durant leur formation ni sur leur hébergement.

doit sans doute beaucoup à l'écrasante proportion d'emplois très peu qualifiés et à temps très partiels parmi ces emplois d'études où les filles sont, au contraire, plus souvent embauchées.

Ainsi, exercer une activité professionnelle régulière tout en poursuivant des études supérieures n'est pas un phénomène aléatoire. Il est au contraire fortement lié aux conditions d'études des étudiants, niveau, spécialité, lieu de formation. Sachant que ces mêmes variables conditionnent l'accès à l'emploi, il faut absolument tenir compte de ce biais pour évaluer l'impact de ces activités sur l'insertion professionnelle.

Emploi étudiant et perturbation des études

D'une manière générale, les formations universitaires sont prévues pour des étudiants à temps plein. Ceux qui travaillent bénéficient rarement d'emplois du temps aménagés, ce qui peut perturber le bon déroulement des études. L'OVE souligne ainsi la part croissante, parmi les doléances étudiantes recueillies, de celles qui ont trait à « la difficulté de concilier suivi des cours et activité rémunérée » (Gruel et Amrous, 2003). Rien d'étonnant alors que la même enquête mette en évidence l'existence de relations de cause à effet entre ces activités « prises » sur le temps d'études et la probabilité d'un échec au diplôme, sous certaines conditions : « L'exercice d'un petit job occasionnel ne compromet pas les chances de réussite. En revanche, une activité régulière coupée des études, pratiquée de façon régulière et exercée au moins à mi-temps accroît fortement les risques d'échec » (Gruel, 2002).

Un tiers des étudiants ayant travaillé pendant leurs études ont subi un échec en fin de cycle

Le travail étudiant, sa nature, son intensité, peuvent donc avoir une influence sur l'obtention du diplôme final, qui lui-même conditionne l'accès à l'emploi. L'enquête *Génération* du Céreq sur laquelle est basée cette analyse, permet de traiter avec précision les effets du travail pendant les études sur la qualité de l'insertion professionnelle. En revanche, parce qu'elle s'adresse aux seuls *sortants* du système d'enseignement et non à la totalité des *inscrits* dans une filière, elle biaise l'analyse directe du lien entre travail étudiant et réussite au diplôme. Cependant, les informations sur la réussite scolaire lors de la dernière année d'étude (année de sortie) peuvent donner une première idée des conséquences de l'exercice d'une activité professionnelle sur la réussite scolaire (13). Globalement, près de 21 % des sortants de l'enseignement supérieur en 1998 n'ont pas obtenu le diplôme ou n'ont pas validé leur dernière année d'études. Ce taux d'échec monte à 34 % pour les jeunes ayant eu une activité professionnelle régulière au cours de leur dernière année d'études. Il y a donc bien là un effet direct du travail étudiant sur la réussite scolaire même si ces statistiques, en ne portant que sur les jeunes sortis du système éducatif, surestiment les échecs.

En revanche, grâce à certaines questions posées aux étudiants, il est possible de savoir, *a posteriori*, dans quelle mesure cette activité a pu gêner le déroulement normal de leurs études.

13. Les informations, quant à l'échec scolaire ou universitaire, ne sont connues que pour la dernière année d'études.

Tableau 6
Raisons d'abandon des études

	A atteint le niveau souhaité	A trouvé un emploi	Pour raisons financières	Lassé par les études
Sans emploi régulier	58	23	19	34
Avec emploi régulier	46	31	24	32
Emplois étudiants gardés (pré-insérés)	68	33	12	13
Emplois étudiants d'appoint	44	30	26	33
Emplois étudiants réguliers	41	28	26	34
Emplois étudiants poursuivis (pré-embauches)	47	38	23	38
Total des sortants de l'enseignement supérieur	57	24	19,5	34

Lecture : parmi les étudiants qui n'ont pas eu d'emploi régulier au cours de leurs études, 58 % ont déclaré avoir abandonné celles-ci parce qu'ils avaient atteint le niveau souhaité. Cette proportion était de 46 % chez ceux qui avaient eu un emploi régulier.

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur.

Source : enquête Génération 98, Céreq.

L'emploi étudiant peut constituer une gêne pour atteindre l'objectif visé

Lors de l'enquête, les étudiants pouvaient donner plusieurs raisons au fait qu'ils aient abandonné leurs études (cf. tableau 6). La raison la plus souvent évoquée (57 % des étudiants) est, pour tous, qu'ils ont atteint le niveau d'études souhaité. Les étudiants qui travaillent sont moins nombreux à faire cette réponse, notamment tous ceux qui ne font pas partie du groupe des « pré-insérés ». Le taux est même particulièrement faible pour les jeunes du groupe « emplois réguliers » (41 %) et, parmi eux, les animateurs (34 %). Lorsque l'emploi étudiant représente un investissement lourd, non compensé par un lien fort avec la formation, il semble avoir effectivement constitué une gêne pour atteindre les objectifs fixés.

La seconde raison avancée (34 %) est la lassitude pour les études mais avec peu de différences entre les étudiants ayant un emploi et les autres. En revanche, avoir trouvé un emploi vient juste après (24 %) et le taux est bien supérieur chez les étudiants qui travaillent (31 %). Le travail étudiant facilite donc le lien avec l'emploi même si on ne peut affirmer que c'est travailler qui a entraîné l'arrêt des études. Les deux événements peuvent être concomitants en cas de faible motivation pour les études. Le taux plus élevé du groupe des « Emplois poursuivis » confirme que l'emploi étudiant a pu, dans ce cas, constituer un facteur déclenchant l'arrêt des études. Ils sont d'ailleurs plus nombreux à évoquer la lassitude.

L'arrêt pour raison financière est, de toutes les raisons, la moins souvent évoquée, même si les étudiants qui travaillent le font un peu plus souvent que les autres. 26 % des étudiants qui ont eu un job d'appoint ou un emploi long et régulier évoquent cette raison, contre 19 % des étudiants inactifs, ce qui confirme qu'il y a effectivement un biais social dans le fait de travailler pendant les études.

L'enquête ne permet pas de mesurer les difficultés réelles engendrées par l'activité salariée des étudiants. On leur demande simplement si cet emploi a perturbé, un peu, beaucoup ou pas du tout, le déroulement normal de leurs études. Il s'agit donc d'une appréciation subjective, donnée trois ans après la fin des études, très différente des mesures utilisées dans les travaux existants (cf. encadré 1) ou dans les grandes enquêtes de l'OVE en France, toutes basées sur le suivi annuel de panels d'étudiants. Il s'agit plutôt ici d'une variable de contrôle qui permet de relativiser l'appréciation des étudiants quant à leur emploi.

16 % des étudiants qui travaillent disent que leur emploi a sensiblement perturbé leurs études contre 17 % qui avouent n'avoir été que peu perturbés (cf. tableau 1). Il s'agit donc d'un taux globalement faible mais qui varie suivant les emplois (cf. tableau 3). Ainsi, par exemple, les cadres de la santé déclarent n'avoir été que très peu gênés tandis que les surveillants semblent l'avoir été beaucoup plus (cf. encadré 2). Ces réponses ont donc été analysées en tenant compte d'une part, du fait que ce ne sont pas n'importe quels étudiants

Encadré 2

LE MODÈLE *PROBIT* BIVARIÉ À OBSERVABILITÉ PARTIELLE DE MENG ET SCHMIDT

Le modèle *Probit* bivarié à observabilité partielle est employé dans le cas de deux variables dépendantes binaires, dont l'une d'entre elle n'est observée que pour une partie de l'échantillon.

$$z_{i1} = \beta'_{11} x_{i1} + \varepsilon_{i1}, \quad y_{i1} = 1 \quad \text{si } z_{i1} > 0$$

$$z_{i2} = \beta'_{21} x_{i2} + \varepsilon_{i2}, \quad y_{i2} = 1 \quad \text{si } z_{i2} > 0$$

$$\varepsilon_{i1}, \varepsilon_{i2} \sim \text{BVN}(0,0,1,1,\rho)$$

y_{i2} n'est observé que si $y_{i1} = 1$. Autrement dit, l'équation 2 (les différentes opinions des étudiants sur leur emploi en cours d'études) ne peut être observée que pour les jeunes ayant connu un emploi étudiant. La présence d'un biais de sélection ne permet pas

d'estimer les deux équations séparément, sauf dans le cas où $\rho = 0$.

Les deux équations ont été estimées conjointement par maximum de vraisemblance. La fonction de vraisemblance est de la forme :

$$\ln L(\beta_1, \beta_2, \rho) = \sum_i^N \{ y_{i1} y_{i2} \ln \Phi_2(\beta_1 x_{i1}, \beta_2 x_{i2}; \rho) + y_{i1} (1 - y_{i2}) \ln [\Phi(\beta_1 x_{i1}) - \Phi_2(\beta_1 x_{i1}, \beta_2 x_{i2}; \rho)] + (1 - y_{i1}) \ln [\Phi(-\beta_1 x_{i1})] \}$$

Φ_2 et Φ sont les densités de la loi normale bivariée centrée réduite et de la loi normale univariée centrée réduite.

qui travaillent (14), d'autre part que ces réponses sont influencées par le type d'emploi occupé et les conditions de travail. Pour cela, on a utilisé un modèle *Probit* bivarié à observabilité partielle proposé par Meng et Schmidt (1985) qui permet de tenir compte de la corrélation entre les deux équations, la première concernant l'accès à l'emploi régulier, la seconde concernant l'opinion des jeunes (ayant eu un emploi régulier) sur la gêne procurée par leur emploi. Comme précédemment, on limitera l'analyse aux emplois étudiants « récents », c'est-à-dire à l'exclusion de ceux qui se seraient terminés plus de deux ans avant la sortie de l'enseignement supérieur. Pour mieux appréhender la « gêne » ressentie par les étudiants, on a introduit des caractéristiques sur la formation suivie (15) au moment exact de l'exercice de cet emploi régulier.

Un emploi régulier lourd, loin de la formation suivie, a plus de chances de perturber les études

On a testé la probabilité que l'emploi en cours d'études ait perturbé un peu ou beaucoup les études (cf. tableau 7). La première partie du modèle est donc un *Probit* qui reprend les spécifications retenues dans la section précédente (cf. tableau 4), à l'exception de la variable formation que l'on a choisi de détailler par diplôme pour des questions d'interprétation (16).

Les biais d'accès à l'emploi régulier étant contrôlés, les résultats obtenus sont tout à fait cohérents avec ceux obtenus dans d'autres pays, même si la mesure de la perturbation est bien différente. Plus le temps consacré à l'emploi régulier est important et moins il a de lien avec la formation, plus il a de chances de perturber les études. Comme l'ont montré de nombreux travaux (cf. encadré 1), au-delà d'un certain seuil, la contrainte de temps, et notamment l'arbitrage entre temps scolaire et temps consacré à l'activité professionnelle, sont déterminants pour expliquer la réussite ou l'échec scolaire. De même, une complémentarité forte avec la formation permet au jeune de profiter des savoirs acquis sur son lieu de travail pour son cursus scolaire tout en lui laissant plus de liberté pour organiser son activité professionnelle.

Le type d'emploi exercé est également très significatif et montre que la perturbation dépend fortement de ce que l'on fait comme travail. Les emplois qui perturbent le moins (toutes choses

égales par ailleurs) sont quasiment toujours de niveau « profession intermédiaire » ou « cadre », à l'exception des hôtesses d'accueil. Exercer un emploi de niveau supérieur, ou du moins conforme à celui que laisse espérer le niveau d'études atteint, atténue la gêne ressentie d'autant plus que ces emplois sont mieux rémunérés (professions intermédiaires commerciales ou administratives, techniciens) tout en offrant, sans doute, une liberté d'organisation par rapport à la formation. C'est notamment le cas des emplois d'enseignants, mais également des animateurs de centres de loisirs et des emplois dans le domaine de l'accueil qu'il est possible d'exercer, avec des horaires souples, en dehors du temps généralement réservé à l'activité scolaire. D'autres emplois (professions intermédiaires de la santé ou du social, médecins) sont vécus comme faisant partie de la formation. Mais aucun emploi, notamment les emplois peu ou très peu qualifiés, n'apparaissent significativement plus perturbants que celui de vendeur (emploi de référence). Ceci confirme que la gêne est globalement assez faible, dès lors que l'on tient compte des horaires de travail.

La formation suivie influe également sur le caractère plus ou moins perturbant de l'emploi régulier, au-delà de la facilité d'accès qu'elle permet, mais de manière moins significative. Par rapport aux étudiants en Deug, les formations professionnelles de type BTS ou DUT semblent rendre l'exercice d'une activité professionnelle plus facile : ceci peut se comprendre comme la conséquence d'une plus grande assurance de réussite scolaire dans ces filières par rapport à l'université (notamment en IUT par rapport à l'université) et d'un encadrement beaucoup plus strict qui nécessite que les périodes de travail respectent mieux le temps d'études. Le cas des 3^e cycles universitaires (DEA/DESS) ou des formations universitaires de 2^e cycle dans les spécialités tertiaires s'explique par les facilités

14. Le sens du biais est a priori difficile à définir. La décision de travailler pendant les études peut venir d'étudiants craignant de ne pas réussir leur parcours scolaire (Ruhm, 1997). Mais d'autres travaux soulignent que certaines caractéristiques, comme la motivation ou la persévérance, peuvent à la fois contribuer à la réussite scolaire et expliquer la décision de travailler durant les études.

15. En fonction de données – partielles – sur le parcours de formation, cette information a été extrapolée pour les jeunes ayant terminé leur emploi régulier au cours de l'année universitaire 1995/1996.

16. La notion de diplôme rend l'interprétation du lien entre emploi étudiant et perturbation des études plus claire, bien qu'elle empêche l'introduction de la spécialité de formation de manière détaillée. La CSP des parents a également été introduite pour tenter d'expliquer la perturbation des études mais ne s'est pas révélée significative.

Tableau 7
Facteurs expliquant la perturbation des études

	Probabilité d'accès à un emploi régulier	Perturbation
Diplôme suivi		
Grande école	- 0,81***	ns
DEA, DESS	- 0,15***	- 0,13*
Université 2 ^e cycle scientifique	- 0,15***	ns
Université 2 ^e cycle littéraire	- 0,25***	- 0,13**
BTS/DUT	- 0,42***	- 0,32**
<i>Deug</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Sexe		
Homme	ns	
Activité professionnelle des parents en 1998		
<i>Les deux parents actifs occupés</i>	<i>Réf.</i>	
Un seul parent actif occupé	ns	
Aucun parent actif occupé	0,17***	
Profession des parents		
<i>Père ouvrier, employé ; Mère ouvrière, employée</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Père cadre	ns	ns
Mère cadre	- 0,05**	ns
Père profession intermédiaire	ns	ns
Mère profession intermédiaire	ns	ns
Père sans activité professionnelle, nsp	ns	ns
Mère sans activité professionnelle, nsp	- 0,07**	ns
Lieu de résidence lors de la dernière année de formation		
<i>Ville de plus de 500 000 habitants</i>	<i>Réf.</i>	
Ville de 200 000 à 500 000 habitants	- 0,12***	
Ville de 100 000 à 200 000 habitants	- 0,17***	
Ville de moins de 100 000 habitants	- 0,25***	
Zone rurale	- 0,37***	
Type d'emploi régulier pendant les études		
<i>Employés de commerce</i>		<i>Réf.</i>
Emploi gardé		
Professions libérales		ns
Cadres du secteur public		ns
Professions de la santé de niveau cadre		- 0,93***
Enseignants		- 0,32**
Professions intermédiaires de la santé/social		- 0,59***
Emploi d'appoint		
Cadres du secteur privé		- 0,37**
Ouvriers qualifiés		ns
Agents d'accueil		- 0,39**
Agents de sécurité		ns
Employés de libre-service		ns
Aides-soignants		ns
Baby-sitters		ns
Serveurs		ns
Manutentionnaires		ns
Ouvriers non qualifiés		ns
Emploi d'attente ou embauche anticipée		
Ingénieurs		ns
Professions intermédiaires administratives		- 0,51***
Professions intermédiaires commerciales		- 0,25*
Techniciens		- 0,40**
Employés administratifs		ns
Emploi régulier (jobs alimentaires)		
Cadres culturels		ns
Surveillants		ns
Animateurs de centres de loisirs		- 0,40***
Agents de service		ns
Indéterminés		- 0,27*
Lien avec la formation		
<i>Aucun lien</i>		<i>Réf.</i>
Lien fort		- 0,19***
Lien faible		ns
Durée de l'emploi régulier pendant les études		
Indéterminée		ns
Moins d'un an		ns
De un à deux ans		- 0,11***
<i>Plus de deux ans</i>		<i>Réf.</i>
Temps de travail de l'emploi régulier		
Supérieur à 20 heures par semaine		0,45***
Entre 15 et 20 heures		0,37***
<i>Moins de 15 heures</i>		<i>Réf.</i>
Indéterminé		0,37***
Rho (1,2)	- 0,50**	
Log vraisemblance	- 12 776,16	

Lecture : on teste d'abord (colonne 1) la probabilité d'avoir eu un emploi régulier au plus tard lors des deux dernières années d'études et ensuite celle d'avoir eu des études perturbées.

La situation de référence est celle d'une fille sortant de Deug dont les deux parents étaient actifs occupés, tous deux de CSP « ouvrier » ou « employé » et habitant une grande ville à la fin de ses études, qui a eu un job étudiant d'employé de commerce, sans lien avec sa formation, qui a duré plus de trois ans pendant les études et qu'elle a quitté dès la fin de celles-ci. Cet emploi correspondait à moins de 15 heures par semaine.

Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (***) , 5 % (**) et 10 % (*) ; non significatif (ns).

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur.

Source : enquête Génération 98, Céreq.

d'organisation entre temps d'études et temps de travail, bien que le caractère terminal des formations en 3^e cycle incite les jeunes à être plus soucieux de leur cursus scolaire.

Enfin, le terme de corrélation entre les erreurs des deux équations est significatif et négatif. Autrement dit, les caractéristiques inobservées qui incitent l'étudiant à travailler pendant ses études lui permettent aussi de moins ressentir la gêne liée à l'exercice d'une activité professionnelle. Ce résultat peut s'interpréter en termes de motivation, de détermination, de capacité à travailler en équipe : ces caractéristiques (inobservées) qui facilitent l'accès à l'emploi sont également valorisées au sein du système éducatif.

Valeur professionnelle des emplois étudiants

Les données de l'enquête *Génération 98* permettent d'évaluer la valeur professionnelle d'un emploi étudiant sous deux aspects : à travers le jugement des étudiants d'une part, par l'analyse du premier salaire obtenu à la sortie du système éducatif d'autre part. La première est forcément subjective puisqu'elle repose sur des déclarations spontanées et dépend de la perception qu'ont les jeunes de leur activité. La seconde, basée sur une fonction de gain, s'interroge sur l'avantage salarial que le jeune peut retirer d'une activité professionnelle durant ses études. Dans les deux cas, il faut tenir compte de l'ensemble des variables qui peuvent influencer les résultats et donc procéder à des modélisations de type toutes choses égales par ailleurs. Dans les deux cas également, il faut tenir compte du biais lié au fait que les étudiants qui travaillent ont un profil particulier. Chacune des deux évaluations a donc été menée à l'aide de modèles aux spécifications identiques, ce qui permet ensuite de croiser l'ensemble des résultats.

Les jeunes accordent volontiers une valeur professionnelle à leur emploi étudiant

Les étudiants reconnaissent spontanément une certaine valeur professionnelle à l'emploi qu'ils ont occupé au cours de leurs études (cf. tableau 3). Ces déclarations dépendent vraisemblablement de l'importance qu'ils accordent *a posteriori*, c'est-à-dire après trois ans de vie professionnelle, à ces emplois étudiants. Ces

jugements peuvent notamment dépendre du niveau de formation des étudiants par la perception « normative » qu'ils ont des relations entre leur niveau de formation et celui de ces emplois (« *compte tenu de mon niveau de formation, ce type d'emploi ne peut rien m'apporter...* »). Le jugement est également lié au type d'emploi occupé et à son « utilité » dans la suite de la trajectoire professionnelle, notamment par la relation plus ou moins forte qu'il pouvait avoir avec la formation de l'étudiant. Enfin, le jugement sur la valeur professionnelle d'un emploi étudiant peut être subjectivement évalué à la lumière des conditions de travail et du temps qui lui a été consacré pendant les études.

Trois dimensions de la valeur professionnelle d'un emploi ont été retenues, chacune basée sur une question précise aux étudiants.

« *Ce travail vous a-t-il permis d'acquérir des compétences professionnelles ?* » Cette question interroge directement sur le contenu de l'emploi et sa contribution à la construction de compétences valorisables sur le marché du travail ; une réponse positive peut aussi bien concerner un apport en compétences générales (encadrement et responsabilité de jeunes) qu'un apport en compétences spécifiques (médecine, social, etc.), complémentaires à la formation.

« *Ce travail vous a-t-il permis de nouer des relations professionnelles ?* » La valeur professionnelle est ici liée à la capacité de la situation d'emploi (de l'entreprise) à fournir au jeune des contacts, des réseaux professionnels ou relationnels qui peuvent lui servir par la suite pour trouver du travail.

« *Avez-vous mentionné votre emploi étudiant dans votre CV ?* » Il s'agit ici au minimum d'une valeur de signalement. L'étudiant ayant travaillé pendant ses études déclare son emploi s'il pense que celui-ci le différencie positivement de ses camarades ou lui confère un avantage pour l'obtention de certains emplois. L'apport est donc plus large et plus vague que celui concernant les compétences professionnelles.

Pour chacune de ces trois dimensions (compétences, réseau, signal), on a utilisé le même modèle que pour l'analyse précédente sur les facteurs de perturbation des études. Il s'agit de trois modèles *Probit* bivarié aux spécifications identiques (cf. tableau 8). La première partie (*Probit*) est commune aux trois modèles et corrige le biais lié au fait d'exercer un emploi régulier ; les résultats ont été développés et commentés précédemment. La seconde partie est propre

à chaque modèle et permet de mettre en évidence les facteurs augmentant la probabilité qu'un emploi apporte des compétences (M1), développe le réseau des relations professionnelles (M2) et soit mentionné dans le CV (M3). On ne tient toujours compte que des étudiants ayant eu un emploi régulier lors de leurs deux dernières années universitaires et le diplôme retenu dans cette seconde partie est celui que l'étudiant possédait au moment de sa sortie de formation et avec lequel il a cherché du travail.

La seconde partie de chacun des trois modèles (cf. tableau 8, colonnes 2 à 4) montre les variables qui contribuent à ce que cet emploi régulier soit jugé comme ayant apporté une valeur professionnelle. Les variables introduites sont de trois sortes : les caractéristiques individuelles qui peuvent continuer à jouer au-delà de la condition d'accès à l'emploi régulier, les caractéristiques de l'emploi régulier dans sa globalité (durée, temps de travail, lien formation/emploi) et celles qui décrivent l'hétérogénéité des fonctions exercées (le type d'emploi occupé). Toutes ces variables ont un impact significatif, plus ou moins important.

Un apport incontestable en compétences et relations professionnelles

Plus l'emploi aura été occupé longtemps, plus l'emploi est jugé comme ayant apporté des compétences et des relations professionnelles. La durée totale de l'emploi étudiant a été scindée en deux : pendant et après les études. Les deux sont significatives. L'apport en compétences et en possibilité de réseau est d'autant plus significatif que le temps passé en emploi, avant et après la sortie, est long, ce qui renvoie bien à l'idée de formation implicite acquise par l'expérience de travail. Ce résultat, bien connu, concernant l'expérience professionnelle classique, est donc vérifié pour les expériences étudiantes. Les relations professionnelles apportées ne sont effectives qu'à partir d'un certain seuil de durée passée dans l'emploi.

Les résultats concernant le temps hebdomadaire consacré à l'emploi régulier montrent également la nécessité d'un investissement lourd, mais seulement pour nouer des relations professionnelles : là encore, un minimum de temps passé régulièrement sur le lieu de travail est nécessaire à la création d'un réseau professionnel.

Par ailleurs, comme on pouvait s'y attendre, l'apport en compétences et en relations professionnelles est d'autant plus élevé que le lien

entre spécialité de formation et d'emploi est étroit. L'apport en compétences ne se limite donc pas à des savoirs ou savoir-être généraux mais à une réelle complémentarité entre études et emploi. L'emploi en cours d'études est source de compétences spécifiques qui sont jugées utiles dans la carrière professionnelle, et qui, comme on l'a vu, atténuent la gêne ressentie par le fait d'occuper un emploi. Mais il n'y a pas de relation significative entre l'intensité du lien entre formation et emploi et la mention de l'emploi étudiant dans le CV : ceci peut se comprendre par le fait que, toutes choses égales par ailleurs, signaler son emploi dans le CV relève de la volonté à signaler de manière très générale sa capacité à travailler.

La nature de l'emploi occupé possède un effet propre au-delà de ces variables générales liées à la durée et la nature de l'apprentissage. Comme l'on pouvait s'y attendre pour des sortants de l'enseignement supérieur, les emplois non qualifiés (agents de service et de sécurité, baby-sitters, ouvriers non qualifiés, manutentionnaires, employés de libre service) ou de niveau « employé/ouvrier » (ouvriers qualifiés, employés administratifs) ont apporté moins de compétences (M1) et/ou moins de relations professionnelles (M2) que les emplois de commerce (valeur de référence). Les emplois aux coefficients négatifs pour ces deux dimensions (manutentionnaires, agents de service, baby-sitters, ouvriers non qualifiés) étant les moins qualifiés de tous. Pour autant, certains emplois qualifiés, tous dans le secteur public (enseignants, cadres du public ou surveillants) ont également eu un apport (relativement) faible en compétences et relations ou alors non significatif (les cadres de la santé par exemple). Cela peut s'expliquer par le fait que ces emplois ont en général un lien fort avec la formation des jeunes : la valeur professionnelle de l'emploi est, dans ce cas, largement captée par la variable indiquant le lien entre la formation et l'emploi. En revanche, certains emplois qualifiés du secteur privé sont jugés positivement pour leur apport en compétences (cadres de l'information et de la culture) ou dignes de figurer dans un CV (les cadres commerciaux ou administratifs et les aides-soignants). L'inscription dans le CV est toutefois complexe à analyser dans la mesure où tous les jeunes, selon leurs choix professionnels, ne font pas systématiquement de CV à la sortie du système éducatif. Néanmoins, certains des emplois parmi les moins qualifiés semblent presque systématiquement écartés du CV : c'est, par exemple, le cas du baby-sitting ou des emplois d'ouvriers non qualifiés.

Tableau 8
Synthèse des résultats sur les déclarations de valeur professionnelle

	Probabilité d'accès à un emploi régulier	Probabilité (sachant l'accès à l'emploi régulier) ... :		
	Résultats communs aux trois modèles M1, M2 et M3	... d'acquérir des compétences (M1)	... de nouer des relations professionnelles (M2)	... d'inscrire l'emploi régulier dans le CV (M3)
Constante	- 0,99***	ns	ns	1,08***
Niveau de formation				
<i>Sortants non diplômés de premier cycle</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Diplômé de 3 ^e cycle, Grandes écoles	- 0,14***	- 0,30***	- 0,60***	- 0,27***
Diplômé de 2 ^e cycle	0,16***	- 0,12*	- 0,42***	- 0,19**
Diplômé de 1 ^{er} cycle		- 0,21***	- 0,35***	0,17**
Type de filière				
Filière professionnelle	- 0,19***			
Spécialité de formation				
<i>Autres tertiaires</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Industrielles et scientifiques	- 0,29***	- 0,14*	ns	ns
Lettres, langues	0,30***	ns	ns	0,24**
SHS, Droit, Economie, Gestion	0,27***	ns	ns	0,27**
Sexe				
Homme	ns			
Activité professionnelle des parents en 1998				
<i>Les deux parents actifs occupés</i>	<i>Réf.</i>			
Un seul parent actif occupé	ns			
Aucun parent actif occupé	- 0,10***			
Profession des parents				
<i>Père ouvrier, employé</i> } <i>Mère ouvrière, employée</i> }	<i>Réf.</i>			
Père cadre	ns			
Mère cadre	- 0,05**			
Père profession intermédiaire	ns			
Mère profession intermédiaire	ns			
Père sans activité professionnelle, nsp	ns			
Mère sans activité professionnelle, nsp	- 0,05*			
Lieu de résidence lors de la dernière année de formation				
<i>Ville de plus de 500 000 habitants</i>	<i>Réf.</i>			
Ville de 200 000 à 500 000 habitants	- 0,12***			
Ville de 100 000 à 200 000 habitants	- 0,15***			
Ville de moins de 100 000 habitants	- 0,23***			
Zone rurale	- 0,38***			
Type d'emploi régulier pendant les études				
<i>Employés de commerce</i>		<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Emploi gardé				
Professions libérales		ns	ns	ns
Cadres du secteur public		- 0,61*	ns	ns
Professions de la santé de niveau cadre		ns	ns	ns
Enseignants		- 0,42**	ns	ns
Professions intermédiaires de la santé/social		ns	ns	- 0,29*
Emploi d'appoint				
Cadres du secteur privé		ns	ns	0,47*
Ouvriers qualifiés		- 0,46**	ns	ns
Agents d'accueil		ns	ns	ns

Tanleau 8 (suite)

	Probabilité d'accès à un emploi régulier	Probabilité (sachant l'accès à l'emploi régulier) ... :		
	Résultats communs aux trois modèles M1, M2 et M3	... d'acquérir des compétences (M1)	... de nouer des relations professionnelles (M2)	... d'inscrire l'emploi régulier dans le CV (M3)
Agents de sécurité		- 0,71***	ns	ns
Employés de libre-service		- 0,41***	ns	ns
Aides-soignants		ns	ns	0,48*
Baby-sitters		- 1,02***	- 0,58***	- 0,44**
Serveurs		ns	ns	- 0,35***
Manutentionnaires		- 0,53***	- 0,30*	ns
Ouvriers non qualifiés		- 0,81***	- 0,38***	- 0,33***
Emploi d'attente ou embauche anticipée				
Ingénieurs		ns	ns	ns
Professions intermédiaires administratives		ns	ns	ns
Professions intermédiaires commerciales		ns	ns	ns
Techniciens		- 0,35*	ns	ns
Employés administratifs		- 0,26*	ns	ns
Emploi régulier (job alimentaire)				
Cadres culturels		1,06**	ns	ns
Surveillants		- 0,57***	- 0,38***	ns
Animateurs de centres de loisirs		- 0,21***	ns	ns
Agents de services		ns	- 0,73***	ns
Autre emploi				
Indéterminés		ns	ns	0,43**
Lien avec la formation				
Aucun lien		Réf.	Réf.	Réf.
Lien fort		1,14***	0,92***	ns
Lien faible		0,75***	0,52***	ns
Durée de l'emploi pendant les études				
Indéterminée		ns	- 0,23***	ns
Moins d'un an		- 0,15***	- 0,24***	ns
De un à trois ans		ns	- 0,29***	ns
Plus de trois ans		Réf.	Réf.	Réf.
Durée de l'emploi après la sortie				
Entre 0 et 3 mois		Réf.	Réf.	Réf.
Entre 4 et 22 mois		ns	0,16**	0,26***
Plus de 23 mois		0,28***	0,37***	- 0,31***
Temps de travail de l'emploi				
Supérieur à 20 heures par semaine		ns	0,23***	ns
Entre 15 et 20 heures		ns	0,13***	ns
Moins de 15 heures		Réf.	Réf.	Réf.
Indéterminé		ns	ns	- 0,45***
Rho (1,2)		ns	ns	ns
Log vraisemblance		- 12273,46	- 12671,34	- 12168,98

Lecture : on teste d'abord (colonne 1) la probabilité d'avoir eu un emploi régulier au plus tard lors des deux dernières années d'études et ensuite, pour ceux qui ont eu un emploi (colonnes suivantes), le fait d'avoir déclaré acquérir des compétences professionnelles (M1), nouer des relations (M2) et inscrit l'emploi dans son CV (M3). La situation de référence est celle d'une fille sortant d'une formation générale de 1^{er} cycle tertiaire dont les deux parents étaient actifs occupés, tous deux de CSP « ouvrier » ou « employé », et habitant une grande ville à la fin de ses études et qui a eu un job d'employé de commerce, sans lien avec sa formation, qui a duré plus de trois ans pendant les études et quitté dès la sortie, qui correspondait à moins de 15h par semaine. Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (**), 5 % (*) et 10 % (°) ; non significatif (ns).

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur.

Source : enquête Génération 98, Céreq.

L'emploi étudiant comme complément de formation

Ces résultats montrent que ces situations de travail sont, en fonction de leur durée et avec des nuances suivant la qualification de l'emploi exercé, vécues par les étudiants comme des ajouts complémentaires à leur formation ; ces ajouts existent à tous les niveaux de formation mais avec des nuances (relatives) : l'inscription dans le CV est surtout le fait des 1^{er} cycles (l'emploi étudiant, relativement au faible niveau de diplôme, est jugé comme ayant plus d'importance pour enrichir le CV qu'en 2^e ou 3^e cycle). De même, l'acquisition de compétences, et surtout le développement du réseau relationnel, sont mentionnés par les sortants de 1^{er} cycle sans diplôme. On peut penser que c'est effectivement pour eux une manière efficace de trouver un emploi, alors que les réseaux des cycles supérieurs sont établis grâce aux stages qui ont été plus nombreux mais également parce que l'étudiant a eu plus de temps pour commencer à parler de son projet professionnel autour de lui.

Enfin, la significativité des termes de corrélation entre les erreurs des deux équations n'est vérifiée dans aucune des trois estimations. On aurait pu penser que les caractéristiques inobservées qui influencent la décision de travailler durant les études comme la motivation (l'envie de travailler) affecteraient également en retour le jugement sur la valeur professionnelle de ces emplois. Or, cela n'est pas le cas pour l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur.

Un réel impact sur le salaire d'embauche

La valeur professionnelle du travail en cours d'études peut également être appréhendée à partir de la rémunération des jeunes à leur sortie du système éducatif. On fait l'hypothèse que cette valeur professionnelle, si elle existe, doit conférer aux jeunes étudiants travailleurs un avantage salarial au moment de leur première embauche.

Le salaire étudié est le salaire d'embauche déclaré pour le premier emploi obtenu par le jeune après qu'il ait quitté son emploi d'étudiant. Les étudiants ayant gardé leur emploi d'étudiant et n'en ayant pas eu d'autre au cours des trois ans d'observation ont donc été sortis de l'analyse. Ainsi, l'emploi d'embauche considéré est soit totalement différent de l'emploi en cours d'études, soit identique à ce dernier mais exercé chez un autre employeur (17).

Dans un premier temps, une fonction de gains a été estimée pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur où, outre le diplôme et différentes caractéristiques individuelles, est intégré l'exercice d'une activité professionnelle au cours des deux dernières années d'études (cf. tableau 9). Les résultats montrent, sans ambiguïté, un effet positif et significatif de l'emploi étudiant sur le premier salaire obtenu après la fin des études. Autrement dit, exercer une activité salariée, à condition de supposer que cela n'empêche pas le jeune d'atteindre un niveau de diplôme supérieur, confère globalement un avantage salarial. Ce résultat ne prend cependant pas en compte le biais de sélection lié à l'obtention d'un emploi régulier. Pour progresser dans la démarche et tenir compte des caractéristiques de l'emploi occupé pendant les études, l'échantillon a été restreint, comme dans le paragraphe précédent, aux seuls jeunes ayant travaillé au cours de leurs deux dernières années d'études et introduit un terme correcteur du biais de sélection à partir de la méthode en deux étapes proposée par Heckman. Ce coefficient n'a cependant pas été significatif dans les résultats.

Le type d'emploi occupé pendant les études influe sur le salaire *post* études

Le salaire du premier emploi obtenu après la sortie du système éducatif dépend du niveau de formation atteint et de sa spécialité : il augmente avec le niveau de sortie et est moins élevé pour les spécialités littéraires. Les caractéristiques de l'emploi régulier permettent également d'expliquer une partie de la variation des rémunérations. Plus l'emploi a été occupé longtemps pendant les études (plus d'un an) et plus il a été gardé longtemps par la suite, plus le salaire d'embauche s'en trouve augmenté, toutes choses égales par ailleurs. De plus, le salaire est plus élevé lorsque l'emploi a été en lien direct avec la formation. On peut légitimement penser qu'expérience professionnelle et compétence complémentaire à la formation apportées par l'emploi régulier sont prises en compte par les employeurs qui octroient à ces jeunes un surplus de salaire (cf. tableau 10).

17. Ce qui revient à éliminer une petite moitié des « emplois de pré-insertion » tels qu'ils ont été définis dans la première partie, et à diminuer la part des diplômés de niveau 1 et 2 parmi les étudiants qui ont travaillé pendant leurs études.

Le type d'emploi occupé pendant les études influe sur le salaire : fort logiquement, tous les emplois d'étudiant de niveau cadre ou profession intermédiaire conduisent par la suite à obtenir un salaire significativement supérieur, à l'exception des surveillants et des animateurs de centres de loisirs, ces derniers ayant même un salaire inférieur, au salaire de référence (celui des employés de commerce). Le statut de profession intermédiaire de ces emplois n'a sans doute pas le même signalement que dans le cas des emplois administratifs ou commerciaux du privé ; il semble également que ces emplois soient prolongés et renouvelés dans l'attente de passer des concours, notamment d'instituteur, ce qui, toutes choses égales par ailleurs, peut procurer un salaire d'embauche relativement plus faible, y compris au sein de la fonction publique (le modèle tient compte de la nature du secteur d'embauche).

Bien que l'emploi d'embauche soit différent de l'emploi étudiant (ou tout au moins exercé chez un autre employeur), on peut lire ce résultat comme la manifestation d'un lien évident entre le niveau social de ces emplois et donc de leur rémunération : il n'y a d'ailleurs aucune raison pour que la fin des études soit associée à une mobilité professionnelle descendante. Mais ce résultat tend aussi à prouver qu'il existe une prime à la qualification : pour l'employeur, une expérience en tant que cadre sera toujours plus valorisée qu'une expérience en tant qu'ouvrier.

Il existe également une « prime au changement de profession » : le fait d'exercer une profession différente de celle exercée durant les études confère un avantage salarial toutes choses égales par ailleurs. Autrement dit, avoir un emploi régulier pendant ses études semble avoir un effet positif sur le salaire, d'autant plus positif que ce n'est pas le même type d'emploi qu'on exerce par la suite.

Une certaine dualité entre avantage et gêne

Quels sont les emplois qui ont à la fois une valeur professionnelle aux dires des étudiants et la reconnaissance salariale déterminée par le marché du travail ? Sont-ils ceux qui ont le plus gêné les étudiants dans leurs études ?

Le premier enseignement tiré des résultats précédents est l'importance déterminante du lien entre la formation et l'emploi étudiant dans toutes ces analyses : plus un emploi occupé pendant les études est proche de la formation, mieux il s'insère dans le cursus étudiant et plus il est source de compétences puis de gain salarial. Ce résultat ne concerne pas que les emplois dits de pré-insertion ou les spécialités médicales. Ces quasi-évidences sont cependant à interpréter avec précaution (notamment en termes d'adéquation formation-emploi) dans la mesure où l'on ne sait pas très bien ce qu'un étudiant entend par « l'existence d'un lien direct avec sa formation ».

Tableau 9
Fonction de gains sur le salaire d'embauche pour l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur

	Salaire du premier emploi obtenu à la sortie de l'enseignement supérieur
Constante	6,52***
Niveau de formation	
<i>Sortants non diplômés de 1^{er} cycle</i>	Réf.
Diplômés de 3 ^e cycle, Grandes Écoles	0,46***
Diplômés de 2 ^e cycle	0,17***
Diplômés de 1 ^{er} cycle	0,11***
Spécialité de formation	
<i>Autres tertiaires</i>	Réf.
Industrielles et scientifiques	- 0,07***
Lettres, langues	- 0,13***
SHS, Droit, Economie, Gestion	- 0,15***
Sexe	
Homme	0,10***
Activité professionnelle pendant les études	0,02**

Lecture : la situation de référence est celle d'une fille non diplômée sortant d'une formation générale de 1^{er} cycle tertiaire et qui n'a pas exercé d'activité régulière pendant ses études. Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (***) , 5 % (**) et 10 % (*) ; non significatif (ns).

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur.

Source : enquête Génération 98, Céreq.

Tableau 10

Fonction de gains sur le salaire d'embauche des jeunes ayant travaillé pendant leurs études

	Probabilité d'accès à un emploi régulier	Salaire de l'emploi succédant à l'emploi régulier
Constante	- 1,01***	6,58***
Niveau de formation		
<i>Sortants non diplômés de 1^{er} cycle</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Diplômés de 3 ^e cycle, Grandes Écoles	- 0,25***	0,32***
Diplômés de 2 ^e cycle	0,10***	0,15***
Diplômés de 1 ^{er} cycle		0,07***
Type de filière		
Filière professionnelle	- 0,14***	
Spécialité de formation		
<i>Autres tertiaires</i>	<i>Réf.</i>	<i>Réf.</i>
Industrielles et scientifiques	- 0,25***	ns
Lettres, langues	0,34***	- 0,11***
SHS, Droit, Economie, Gestion	0,32***	- 0,09***
Sexe		
Homme	ns	0,11***
Activité professionnelle des parents en 1998		
<i>Les deux parents actifs occupés</i>	<i>Réf.</i>	
Un seul parent actif occupé	ns	
Aucun parent actif occupé	0,10**	
Profession des parents		
<i>Père ouvrier, employé</i> } <i>Mère ouvrière, employée</i> }	<i>Réf.</i>	
Père cadre	ns	
Mère cadre	- 0,07**	
Père profession intermédiaire	ns	
Mère profession intermédiaire	ns	
Père sans activité professionnelle, nsp	ns	
Mère sans activité professionnelle, nsp	- 0,05***	
Lieu de résidence lors de la dernière année de formation		
<i>Ville de plus de 500 000 habitants</i>	<i>Réf.</i>	
Ville de 200 000 à 500 000 habitants	- 0,13***	
Ville de 100 000 à 200 000 habitants	- 0,17***	
Ville de moins de 100 000 habitants	- 0,27***	
Zone rurale	- 0,44***	
Type d'emploi régulier pendant les études		
<i>Employés de commerce</i>		<i>Réf.</i>
Emploi gardé		
Professions libérales		0,37***
Cadres du secteur public		0,27**
Professions de la santé de niveau cadre		0,31***
Enseignants		ns
Professions intermédiaires de la santé/social		0,14***
Emploi d'appoint		
Cadres du secteur privé		0,14***
Ouvriers qualifiés		ns
Agents d'accueil		ns
Agents de sécurité		ns
Employés de libre-service		ns
Aides-soignants		0,16***
Baby-sitters		ns
Serveurs		ns
Manutentionnaires		- 0,08*
Ouvriers non qualifiés		ns

Tableau 10 (suite)

	Probabilité d'accès à un emploi régulier	Salaire de l'emploi succédant à l'emploi régulier
Emploi d'attente ou embauche anticipée		
Ingénieurs		0,41***
Professions intermédiaires administratives		0,11***
Professions intermédiaires commerciales		ns
Techniciens		ns
Employés administratifs		ns
Emploi régulier (jobs alimentaires)		
Cadres culturels		ns
Surveillants		ns
Animateurs de centres de loisirs		- 0,09**
Agents de services		- 0,11*
Autre emploi		
Indéterminés		ns
Lien avec la formation		
Aucun lien		Réf.
Lien fort		0,08***
Lien faible		ns
Durée de l'emploi régulier pendant les études		
Indéterminée		- 0,07***
Moins d'un an		- 0,05***
De un à deux ans		ns
Plus de deux ans		Réf.
Durée de l'emploi régulier après la sortie		
Entre 0 et 3 mois		Réf.
Entre 4 et 22 mois		0,03*
Plus de 23 mois		0,06**
Temps de travail de l'emploi régulier		
Supérieur à 20 heures par semaine		ns
Entre 15 et 20 heures		ns
Moins de 15 heures		Réf.
Indéterminé		ns
Même profession exercée que pour l'emploi régulier		
		- 0,04**
Emploi d'embauche dans le secteur public (vs. privé)		
		ns
Emploi régulier à temps plein		
		0,37***
Terme correcteur du biais de sélection		
		ns

Lecture : on teste d'abord (colonne 1) la probabilité d'avoir eu un emploi régulier au plus tard lors des deux dernières années d'études et ensuite la fonction de gain associée.

La situation de référence est celle d'une fille non diplômée sortant d'une formation générale de 1^{er} cycle tertiaire dont les deux parents étaient actifs occupés, tous deux de CSP « ouvrier » ou « employé », habitant une grande ville à la fin de ses études et qui a eu un emploi étudiant d'employé de commerce, sans lien avec sa formation, qui a duré plus de trois ans pendant ses études et qu'elle a quitté dès la fin de celles-ci. Cet emploi correspondait à moins de 15 heures par semaine. L'emploi d'embauche, différent de l'emploi d'étudiant, dépend du secteur privé et est à temps partiel.

Les seuils de significativité sont respectivement égaux à 1 % (***) , 5 % (**) et 10 % (*) ; non significatif (ns).

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur.

Source : enquête Génération 98, Céreq.

Le second enseignement est l'effet, souvent très significatif, de l'intensité du travail étudiant, soit en termes de durée soit en termes d'horaires de travail, sur chacune des dimensions analysées. La durée passée dans l'emploi régulier est sans ambiguïté source de compétences et de relations professionnelles et semble valorisée par les employeurs, alors qu'elle n'a que très peu d'impact sur la perturbation des études. Le temps investi dans l'exercice régulier d'un

emploi en cours d'études est utile pour nouer des relations professionnelles mais vécu comme perturbant pour le déroulement normal du cursus ; il est en revanche sans effet sur le salaire ultérieur. Ces résultats conduisent logiquement à l'idée qu'exercer une activité salariée possède une double facette en ce sens qu'il constitue à la fois un avantage pour l'insertion professionnelle et une gêne pour le bon déroulement des études.

Le troisième enseignement est l'existence d'un effet « type d'emploi » plus ou moins important pour toutes les dimensions analysées. On a classé les emplois étudiants en fonction des résultats de chacun des modèles précédents qui ont tous l'emploi de vendeur comme référence. Les emplois vécus comme (relativement) moins perturbants que celui de vendeur sont suivis d'un P- (cf. tableau 11).

Il en ressort les points suivants :

1 - Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, l'emploi exercé ne révèle pas de lien systématique et univoque entre le sentiment d'avoir acquis des compétences supplémentaires ou complémentaires et la reconnaissance de cet apport par le marché du travail. Celui-ci passe plutôt, comme on l'a vu, par des effets de durée d'apprentissage. La plupart des emplois sont en fait exercés dans une (relative) indifférence par rapport aux questions traitées ici. Leur fonction principale n'est évidemment pas d'apporter un plus susceptible de favoriser l'insertion professionnelle à la sortie du système éducatif.

2 - Lorsque l'emploi possède, au dire des étudiants, une forte valeur professionnelle, leur salaire d'embauche est, soit plus élevé, soit inchangé ; il n'existe pas de cas où l'emploi étudiant serait jugé porteur d'une valeur professionnelle et où le salaire obtenu par la suite serait moindre, toutes choses égales par ailleurs. Le sentiment pour les étudiants d'avoir

« gagné » quelque chose en exerçant ces emplois est donc, le plus souvent, confirmé sous forme d'avantage salarial. Au pire, la valeur professionnelle d'un emploi n'est pas reconnue ou pas valorisée par les employeurs. Cette valeur professionnelle est basée sur l'expérience acquise en situation de travail et repose soit sur des compétences supplémentaires ou complémentaires (cadres culturels), soit sur une valeur de signalement (cadres du privé, aides-soignants, indéterminés, ou, plus exactement, des intérimaires dont on ne connaît pas précisément l'emploi). Telles quelles, ces premières expériences ont, semble-t-il, modifié le capital humain et le signal de ces débutants au point, parfois, d'influer significativement sur le salaire d'embauche. Ignorer cette dimension revient à surestimer le salaire d'embauche de ces « faux » débutants.

3 - Les emplois jugés sans valeur professionnelle sont le plus souvent des emplois non qualifiés et n'ont, en général, pas d'impact sur le salaire ultérieur. Les possibilités d'apprentissage de nouvelles compétences, d'entrée dans des réseaux professionnels ou même d'acquisition de signal y sont effectivement très faibles, mais ce n'est pas pénalisant pour la suite.

Deux types d'emplois qualifiés, les enseignants et les surveillants, sont également dans ce cas. La présence de ces emplois dans ce groupe peut s'expliquer par la forte spécificité de l'insertion des jeunes

Tableau 11
Valeur professionnelle, perturbation des études et effet salarial du type d'emploi exercé par les étudiants au cours de leurs études

	Valeur professionnelle (1) (relative) attribuée par les étudiants		
	A - Forte valeur professionnelle <i>Au moins un coefficient positif sur les modèles M1-M2-M3</i>	B - Moindre valeur professionnelle <i>Au moins un coefficient négatif sur les modèles M1-M2-M3</i>	C - Valeur professionnelle égale à la valeur de référence <i>Aucun coefficient significatif</i>
1- Effet relatif positif sur le salaire d'embauche <i>Coefficient Salaire positif</i>	Cadres du privé (M3) P- Aides-soignants (M3)	Cadres publics (M1) Professions intermédiaires de la santé et du travail social (M3) P-	Professions libérales Ingénieurs Cadres de la santé P- Professions intermédiaires administratives P-
2 - Effet relatif négatif sur le salaire d'embauche <i>Coefficient Salaire négatif</i>		Manutentionnaires (M1 ; M2) Agents de service (M1)	Animateurs de centres de loisirs P-
3 - Indifférence salariale <i>Coefficient Salaire non significatif</i>	Professions culturelles (M1) Indéterminés (M3) P-	Surveillants (M1 ; M2) Enseignants (M1) P- Employés de libre-service (M1) Baby-Sitters (M1 ; M2 ; M3) Employés administratifs (M1) ONQ (M1 ; M2 ; M3) OQ (M1) Agents de sécurité (M1)	Agents d'accueil P- Professions intermédiaires commerciales P- Techniciens P- Serveurs
1. C'est-à-dire significativement différente (respectivement supérieure, inférieure ou égale) à la valeur professionnelle octroyée, toutes choses égales par ailleurs, aux emplois de référence des quatre modèles : employé de commerce.			

Champ : étudiants sortis en 1998 du système d'enseignement supérieur.
Source : enquête Génération 98, Céreq.

passant par ce type d'emplois. Généralement, la stabilisation après avoir occupé des emplois de ce type se fait par concours et semble donc moins dépendre des expériences de travail réalisées au cours des études. De plus, les emplois obtenus dans la fonction publique après la sortie du système éducatif sont souvent moins rémunérés – à niveau équivalent – que les emplois généralement obtenus par les diplômés du supérieur dans le secteur privé. Une analyse plus fine des débouchés des jeunes ayant un emploi de surveillant pendant leurs études montre ainsi que l'emploi public est largement sur-représenté, les enseignants du primaire et les employés de la fonction publique représentant près de la moitié des emplois occupés par la suite. On y trouve également une proportion plus importante de jeunes qui entrent à leur sortie du système éducatif dans le programme « emplois jeunes » en plein développement dans les années 1998-1999. Ce type d'explication vaut également pour les animateurs pour qui, de surcroît, la rémunération est légèrement mais significativement inférieure. Ces emplois sont rarement des emplois sur lesquels les jeunes s'insèrent durablement et ils ne constituent pas forcément un avantage sur le marché du travail.

Il existe deux cas où avoir occupé pendant ses études un emploi dont on juge qu'il a peu de valeur professionnelle peut correspondre à des situations d'insertion défavorables. Il s'agit des manutentionnaires et des agents de service. Ces emplois font partie des emplois très peu qualifiés et donc très éloignés du type d'emploi auquel les diplômés de l'enseignement supérieur peuvent prétendre avec leur diplôme.

4 - L'exercice de certains emplois étudiants procure un avantage salarial ultérieur même si ceux-ci ont été jugés d'un apport professionnel faible ou non significatif. Ces emplois (cadres publics, cadres et professions intermédiaires de la santé, du social et administratives, professions libérales) sont de niveau conforme à celui que peuvent espérer les étudiants durant leurs dernières années d'études. Cet emploi a pu accélérer l'accès de ces étudiants à des emplois de niveau équivalent – et donc mieux rémunérés (Béduwé, Cahuzac, Giret, 2000). Mais dans la mesure où ils ont tous changé d'emploi et/ou d'employeur, on peut y voir un réel effet « d'ancienneté » sur le marché du travail ou, en cas d'intégration à la fonction publique, une reconnaissance de l'ancienneté acquise auparavant. La faible valeur professionnelle déclarée pour ces emplois correspond sans doute au fait que ces emplois n'ont pas constitué le point de départ des carrières professionnelles de ces étudiants ; celles-ci ont démarré avec l'emploi

obtenu dans le cadre de la formation ou après succès aux concours.

5 - Enfin, il semble évident que la perturbation possible (mais relative) de certains de ces emplois est sans rapport avec leur valeur professionnelle et/ou leur effet positif sur l'insertion ultérieure. Les emplois les moins perturbateurs (P-) appartiennent à toutes les configurations (salaire, valeur professionnelle) possibles, sauf celle où les deux dimensions affichent des coefficients négatifs ; ce qui confirme que ces emplois pourraient décidément correspondre à des étudiants en situation difficile.

Bien que cet effet emploi dépende vraisemblablement du contexte et des données utilisées (nomenclature retenue pour classer les emplois étudiants, conjoncture dans laquelle s'est déroulée l'enquête), et bien qu'il ne soit encore une fois que résiduel par rapport aux variables de durée notamment, ces résultats mettent finalement en évidence l'avantage voire les avantages qu'il y a à exercer un emploi qualifié, de niveau conforme à ce que laisse espérer la formation. Cet avantage semble aller au-delà des contingences liées à l'enquête.

* *
*

Souvent considéré comme une source de financement des études ou comme un moyen d'améliorer les conditions de la vie étudiante, le travail en cours d'études est généralement étudié à travers ses effets négatifs sur le parcours éducatif. Les relations qui existent entre ces deux composantes de la vie étudiante sont plus complexes ; elles méritent d'être analysées à la lumière d'une troisième dimension qui est celle de l'insertion professionnelle. Ainsi, on ne peut parler de l'avantage qu'ont les étudiants à travailler sans évoquer la difficulté que cela peut représenter pour eux mais réciproquement, la perturbation des études ne peut complètement occulter l'impact positif de ces activités ponctuelles sur l'insertion professionnelle.

L'objectif de ce travail était de montrer que certaines activités tenues par les étudiants alors qu'ils sont encore en formation initiale ont une valeur professionnelle. Les résultats obtenus permettent d'affirmer que le travail étudiant est plus qu'une simple activité « alimentaire ». Ils montrent que ces activités étudiantes sont d'une extrême diversité et que certaines d'entre elles sont porteuses d'une réelle valeur professionnelle que les employeurs reconnaissent au niveau salarial. Cette valeur repose, notamment, sur la durée d'apprentissage, ce qui confirme

l'hypothèse retenue ici de construction des compétences et qui montre que le travail en cours d'études ne peut se résumer à un simple effet de signalement tendant à trier entre eux les débutants. Les étudiants qui sortent de l'enseignement supérieur peuvent monnayer cette première expérience de travail, même si sa valorisation reste généralement faible au regard du diplôme.

Bien évidemment, ces activités ne modifient pas toutes de la même manière les compétences ou les réseaux des jeunes diplômés. Généralement, les activités professionnelles les plus qualifiées et celles en rapport avec la for-

mation sont les plus valorisées par les étudiants et par leurs futurs employeurs. D'autres activités, considérées avant tout comme des petits boulots permettant un revenu d'appoint, semblent moins valorisées. Si l'on prend en compte la gêne qu'occasionnent ces emplois réguliers sur le parcours d'études, les résultats obtenus montrent que ceux dont la valeur professionnelle est la plus forte ne correspondent pas forcément aux emplois les plus perturbateurs en termes de réussite scolaire. À l'inverse, certains emplois dont la valeur professionnelle est faible peuvent être considérés par les jeunes comme une source de perturbation potentielle. □

BIBLIOGRAPHIE

Bédoué C., Cahuzac É. et Giret J.-F. (2000), « Expérience professionnelle avant la fin des études : quelle insertion ? », in V. Vandenberghe (éd.), *La formation professionnelle continue : transformations, contraintes et enjeux*, pp. 119-134, Louvain-la-Neuve (Belgique) : Academia Bruylant.

Carr R.V., Wright J.D. et Brody C.J. (1996), « Effects of High School Work Experience a Decade Later: Evidence from the National Longitudinal Survey », *Sociology of Education*, vol. 69, n° 1, pp. 66-81.

Céreq (2002), *Quand l'école est finie, premiers pas dans la vie active de la Génération 98*, Collection « Enquête génération 98 ».

Dagenais M., Montmarquette C., Parent D. et Viennot-Briot N. (2001), « Travail pendant les études, performance scolaire et abandon », *Revue Économie Publique*, n° 5, vol. 1, pp. 145-192.

D'Amico R. (1984), « Does Employment During High School Impair Academic Progress ? », *Sociology of Education*, vol. 57, n° 3, pp. 152-164.

Ehremberg R.G. et Sherman D.R. (1987), « Employment While in College, Academic Achievement and Postcolleges Outcomes: a Summary of Results », *Journal of Human Resources*, vol. 22, n° 1, pp. 1-23.

Giret J.-F., Moullet S. et Thomas G. (2003), « De l'enseignement supérieur à l'emploi : les trois premières années de vie active de la Génération 98 », *Notes Emploi Formation*, n° 1, Céreq.

Goux D. et Maurin É. (1994), « Éducation, expérience et salaire », *Économie et Prévision*, n° 116, pp. 155-178.

Greenberger E., Steinberg L.D. et Ruggiero M. (1982), « A Job is a Job is a Job... or is it ? », *Work and Occupations*, vol. 9, n° 1, pp. 79-96.

Grignon C. (dir.), Cam P., Eicher J.-C., Gruel L. et Lahire B. (2000), *Les conditions de vie des étudiants, enquête OVE*, PUF.

Gruel L. (2002), « Les conditions de réussite dans l'enseignement supérieur », *OVE Infos*, n° 2, avril.

Gruel L. et Amrous N. (2002), « Les étudiants jugent la vie étudiante », *OVE Infos*, n° 5, mars.

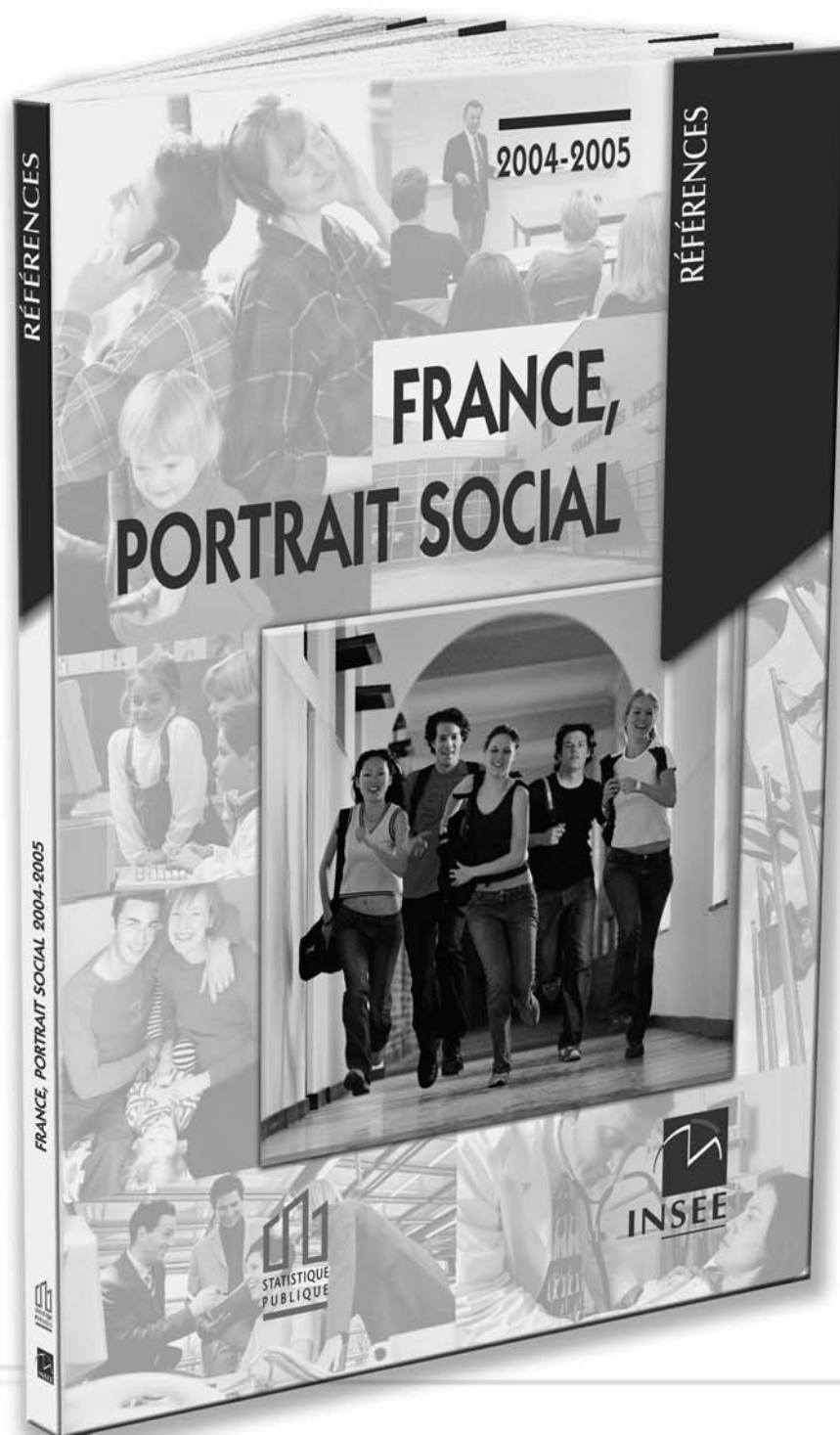
Gruel L. et Thiphaine B. (2004), « Formes, conditions et effets de l'activité rémunérée des étudiants », *Éducation et Formation*, n° 67, mars, pp. 51-60.

Lemaire S. (2000), « Les facteurs de réussite dans les deux premières années d'enseignement supérieur », *Note d'information*, Ministère de l'Éducation nationale (DEP), n° 00.25, août.

Lévy-Garboua L. (1976), « Les demandes de l'étudiant ou les contradictions de l'université de masse », *Revue Française de Sociologie*, vol. 17, n° 1, pp. 53-80.

- Light A. (1999)**, « Estimating the Return to Schooling: When Does the Career Begin? », *Economics of Education Review*, vol. 17, n° 1, pp. 31-45.
- Light A. (1999)**, « High School Employment, High School Curriculum and Post-School Wages », *Economics of Education Review*, vol. 18, n° 3, pp. 291-309.
- Lillydahl J.H. (1990)**, « Academic Achievement and Part Time Employment of High School Students », *Journal of Economic Education*, vol. 21, pp. 307-316.
- Lixi C. (2003-a)**, « Qui sont les nouveaux bacheliers inscrits à l'université ? Motivations et représentations des nouveaux bacheliers inscrits en Deug à la rentrée 2002 », *Note d'Information*, ministère de l'Éducation nationale (DEP), n° 03-26, avril.
- Lixi C. (2003-b)**, « Les prévisions d'effectifs dans l'enseignement supérieur », *Note d'information*, ministère de l'Éducation nationale (DEP), n° 03.50, août.
- McNeal R.B. (1997)**, « Are Students Being Pulled Out of High School ? The Effect of Adolescent Employment on Dropping Out », *Sociology of Education*, vol. 70, pp. 206-220.
- Meng C. et Schmidt P. (1985)**, « On the Cost of Partial Observability in Bivariate Probit Models », *International Economic Review*, vol. 26, n° 1, pp. 71-86.
- Meyer H. et Wise D.A. (1982)**, « High School Preparation and Early Labor Force Experience », in Freeman R.B., Wise D.A., *The Youth Labor Market Problem: Its Nature, Causes and Consequences*, pp. 277-347, NBER, The University of Chicago Press, Chicago, 555 p.
- Nauze-Fichet E. et Tomasini M. (2002)**, « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclassement », *Économie et Statistique*, n° 354, pp. 21-43.
- Pinto V., Cartron D. et Burnod G., (2000)**, « Étudiants en fast food : les usages sociaux d'un "petit boulot" », *Travail et Emploi*, n° 83, pp. 137-156, juillet.
- Ruhm C.J. (1997)**, « Is High School Employment Consumption or Investment ? », *Journal of Labor Economics*, vol. 15, n° 4, pp. 735-776.
- Steel L. (1991)**, « Early Work Experience Among White and Non White Youths: Implications for Subsequent Enrollment and Employment », *Youth and Society*, vol. 22, n° 4, pp. 419-447.
- Steinberg L., Greenberger E., Garduque L., Ruggiero M. et Vaux A. (1982)**, « High School Student and the Labor Force: Some Costs and Benefits to Schooling and Learning », *Education, Evaluation and Policy Analysis*, vol. 4, n° 3, pp. 373-382.
- Tiphaine B. (2002)**, « Études supérieures et départ du domicile parental », *OVE Infos*, n° 3, septembre.
- Valdelièvre H. (2001)**, « Un tiers des étudiants ont une activité au cours de l'année », *Insee Première*, n° 795.
- Vergnies J.-F. (1997)**, « Étudiants salariés, quand la vie active commence avant les études », *Bref*, Céreq, n° 132, juin.

Ce qui bouge dans la société...



➤ Des dossiers originaux :

- l'activité professionnelle des personnes handicapées,
- la formation des demandeurs d'emploi,
- que deviennent les bacheliers après le bac ?

En vente dans les librairies,
à l'Insee et sur www.insee.fr

15 € - Collection Références


INSEE